

Les Moutiers EN RETZ

La mer à la campagne

**AUTOMNE
2020**



www.mairie-lesmoutiersenretz.fr

LA Fab'RIC

Restaurant - Bar - Lounge

02 40 64 26 53
restaurantlafabric@gmail.com



Route Verte / Domaine du Collet / 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Le Moulin des Tréans

Chambres d'hôtes

La campagne en bord de mer

Renseignements :
02 51 18 74 52 
lemoulindestreans@outlook.fr

Chemin des Tréans - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Pépinière Paysagiste

Atlantic Jardin

Pépinière - Laurent Trouillard | Paysagiste - Fabrice Dousset
port. 06 61 03 31 02 | port. 06 99 54 19 70
arbres, arbustes, | création, entretien,
palmiers, fruitiers | dallage, éclairage...

La Rairie - 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 21 93 96 - www.atlanticjardin-pepinieres.fr



lc. LE SALON

latitude COIFFURE

Le spécialiste des mèches, balayages et couleurs

NOUVEAU COLORATION 100% VÉGÉTALE!

LES MOUTIERS 02 40 64 66 96 • LA BERNERIE 02 40 82 71 03
PORNIC 02 40 82 01 21 • LE CLION SUR MER 02 40 64 61 31



IMMOLLIVIER

Agence immobilière
20 bis rue du Prieuré
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Sandra OLLIVIER | Karine LAROCHE
06 60 22 68 77 | 06 50 71 16 60
sandra.ollivier444@hotmail.fr | karine.laroche@outlook.fr

www.immollivier.com

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

FURET Père & Fils

Laurent et Jonathan

Charcuterie à l'ancienne,
Boudins, Andouillettes,
Rillettes, Rillons...

5 place de l'Eglise Madame
44760 Les Moutiers en Retz **02 40 82 72 31**

POISSONNERIE

Des Moutiers



Spécialiste des produits côtiers

Ouvert toute l'année

Présent sur les marchés
toute l'année de :
Le Bernerie, Pornic, La Birochère

8 place de l'Eglise
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
Tél. 02 40 64 69 46



Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

Avec quelques mois de décalage lié au contexte sanitaire, je suis heureuse de vous faire parvenir votre bulletin municipal. La nouvelle commission information s'est attachée à vous faire revivre les bons moments de l'été et à vous faire partager des témoignages sur la répercussion du contexte très particulier lié à la situation sanitaire. Jeunes et moins jeunes, actifs et retraités se sont ainsi exprimés et je tiens à les en remercier vivement, tant il est vital en ces périodes où les formes habituelles de convivialité sont mises à l'épreuve, de partager par d'autres voies nos perceptions et réactions.

Important aussi de mettre en perspective ce présent qui nous bouscule avec le passé, notre Histoire où les épidémies n'épargnèrent pas le territoire qui se dota de lieux de quarantaine évoqués dans ce bulletin.

Un autre fil tissé entre le passé et le présent des Moutiers en Retz vous est offert par la bibliothèque avec un ouvrage en cours de finalisation évoquant les fermes d'antan et ce qu'elles sont devenues. La crise sanitaire ne nous fait pas oublier la problématique des inondations comme vous pourrez le constater dans un article qui précise les actions et le partage des responsabilités entre les particuliers, la municipalité et la communauté d'agglomération.

Nous avons l'habitude fin novembre de nous retrouver salle Jean Varnier pour le traditionnel repas des aînés, rendez-vous convivial au cours duquel un échange intergénérationnel porte témoignage de la solidarité de notre village. Cette année pour limiter les risques de transmission virale et ainsi protéger nos anciens, cette manifestation n'aura pas lieu. Mais la solidarité demeurera : reporté à des jours meilleurs, le repas sera remplacé par un colis rassemblant des produits de nos producteurs locaux. Destinés à l'ensemble de nos aînés, il sera, selon le choix de chacun, remis à domicile ou mis à disposition en mairie à des horaires qui vous seront précisés.

J'ai à maintes reprises salué dans les bulletins hebdomadaires puis mensuels, la remarquable adaptation de nos commerçants, acteurs économiques et associations, ... Je voudrais à nouveau les remercier vivement. Le respect des protocoles sanitaires peut nous permettre de maintenir le maximum d'activités et je m'en réjouis.

Pascale Briand, Maire



Revue municipale N° 142
ISSN 1269-5882 - Dépôt légal : Novembre 2020
Tirage : 1 000 exemplaires
Directrice de la publication : Pascale Briand
Rédaction : commission Information
Réalisation : Editions Offset 5, Rezé
Crédit photos : **mairie des Moutiers en Retz**
www.mairie-lesmoutiersenretz.fr

SOMMAIRE

- Rétrospective..... p.02
- Histoire-Patrimoine..... p.29
- L'actualité des élus
et des services..... p.05
- Dossier : le confinement p.32
- La bibliothèque..... p.07
- Vie économique p.40
- Pornic Agglo p.24
- Du côté des associations p.41
- La parole aux plus jeunes p.27
- Enquête sur le
bulletin municipal..... p.43

Rétrospective



26 janvier 2020

Cérémonie des vœux à l'Elysée, Bruce et Chloé, pensionnaires de la Maison St Joseph



5 janvier 2020

Cérémonie des vœux



1^{er} mars 2020

Inondations aux Moutiers



25 juin 2020

Démontage de la flèche de l'église



15 août 2020

Braderie de livres à la bibliothèque



24 août 2020

Journée des sports



Rentrée des classes

1^{er} septembre 2020



Rentrée des classes

Forum des Associations

5 septembre 2020



1^{ère} édition de l'œuvre d'un jour -
Production collective des artistes

27 septembre 2020



29 novembre 2019

Repas des aînés



La Cave Saint Bernard *Ambiance Bistrot, Cave!*
BAR À VINS
 Grands vins de France, régionaux...
 Grands whiskies - bières belges

OUVERT 7j/7
 En JUILLET et AOÛT

Prenez le temps d'un Bon Moment

Lauréat
 CCI Saint-Nazaire
 mon commerce
 a des idées

Ouverture du mardi au samedi 10h-15h & 17h-22h
 Dimanche jusqu'à 15h.

09 86 29 35 85 / 06 15 96 37 78
 5^{Ter} place de l'Eglise Madame - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Proxi SUPER
 Distributeur PAIN 24h/24

OUVERT 7j/7

02 51 74 61 88
 Les Moutiers en Retz

du lundi au vendredi: 9h-12h30 et 16h-19h30
 Samedi: 9h-13h et 16h-19h30 - Dimanche: 9h-13h
 Juillet et Août: 8h30 à 20h SANS INTERRUPTION

BAR * TERRASSE * OUVERT À L'ANNÉE
RESTAURANT TRADITIONNEL

SPÉCIALITÉS
 GRENOUILLES ET ANGUILLES
 FRITES MAISON
 FRUITS DE MER

JOURNÉE À THÈME LE VENDREDI

Le Port du Collet
 44760 Les Moutiers-en-Retz
 ☎ 02 40 21 10 27
 WWW.LECLUSIER.COM

la Maison DE L'ECLUSIER

Centre Hippique de la Mer

Brigitte GUILLOU

38 route du Collet - 44760 Les Moutiers en Retz
 Tél. 02 40 64 64 51 - Port. 06 80 84 27 12

Equitation • Chevaux et poneys • Stages • Cours • Promenades et randonnées

centrehippiquedelamer@orange.fr
 www.centrehippiquedelamer.ffe.com

MAISON DE LA PRESSE Fred & Céline

Lournaux

9 place de l'Eglise
 Les Moutiers en Retz ☎ **02 40 82 72 08**

Les Délices de l'Air Marin

Glaces, Sorbets, desserts glacés, yaourts, lait cru, fabriqués à la ferme

Vente directe ! Magasin à la ferme

Gwendoline ROCHER - 06 32 50 54 80
GAEC L'AIR MARIN - 2 bis, La Fradouillère
 44760 **LES MOUTIERS EN RETZ**
 delicesairmarin@orange.fr - www.delicesairmarin.com

Ets Yvan Avril
 Ostréiculteur - Expéditeur

Le Port du Collet
 44760 Les Moutiers en Retz
 Tél. 02 40 21 44 21
 Email : avril.huitres@orange.fr

Vente Huîtres 24h/24

Vente d'huîtres et de moules

Septembre à Juin
 Lundi au vendredi 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
 Samedi et dimanche 9h30 à 12h

en magasin → Juillet et Août
 Lundi au dimanche de 10h à 12h et de 16h à 19h

ARTISAN BOULANGER • PÂTISSIER

Nathalie et James Mellerin

02 40 82 75 47

11, rue de l'Abbé Baconnais - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Les animations estivales communales

En ces temps particuliers de crise sanitaire, la nouvelle commission animation a dû s'adapter afin de prévoir des spectacles sans générer de regroupement de personnes. Il a été choisi de faire des déambulations avec des arrêts devant les différents bars et lieux de restauration de la commune.

La saison a débuté le samedi 18 juillet, avec le **groupe KÖRÖS** composé de huit musiciens qui ont proposé des mélodies festives d'origines balkaniques.

Le jeudi 23 juillet, à côté du marché, **Fanch MINOUS** de la **DIAGONALE DU JAZZ** s'est installé aux Moutiers, le temps de 5 parties simultanées d'échecs agrémentées de saxophone.

Le 25 juillet, la météo n'a pas été favorable aux accordéonistes de **COINS DE RUE**. Après quelques

chansons à travers les gouttes de pluie, sur le marché, le matin, et une annulation pour la soirée, ils sont revenus le 8 août, sous le soleil, pour quelques airs de musique, dans le cadre du marché.

Le 1er août, **RADIO VESPA** est arrivé avec un drôle d'instrument : la planche à laver accompagnée d'un accordéon électronique. Les reprises des chansons françaises ont résonné toute la soirée, dans les Moutiers.

C'est au port du Collet et à bord de leur **combi Volkswagen rétro**, que **SEB AND SO** ont débuté la soirée. Les spectateurs ont apprécié le duo proposant les chansons des grands noms de la musique française.

La journée du 15 août fut riche en animations : grâce à un large panel de jeux en bois, Fabien,

animateur de **LA ROUTE DU JEU**, a séduit les plus petits comme les plus grands. L'après-midi le groupe **BLUE IN RETZ** nous a comblés avec de beaux morceaux de jazz. En soirée et avant la tempête, la belle voix de **Dana LUCIANO**, accompagnée d'**Emmanuel GUIRGUIS**, guitariste, nous a enchantés.

Le 22 août, **GANGSTAR FANFARE** a enflammé les Moutiers avec des airs entraînants de leur composition. Du centre bourg jusqu'au boulevard de l'océan, les Monastériens et les vacanciers ont suivi et applaudi ce groupe si dynamique.

Emma et sa voix grave si particulière, accompagnée de **TCHIKALA**, guitariste ont joliment clôturé la saison.



La journée des sports du 29 août

DÉCOUVERTE DES ACTIVITÉS SPORTIVES MONASTÉRIENNES

A l'initiative de la municipalité, une journée sportive s'est déroulée le 29 août, place du Général De Gaulle et plage du Pré Vincent.

Cette manifestation avait pour objectif de permettre aux Monastériens de découvrir les associations sportives œuvrant sur la commune, en accédant gratuitement à leur pratique par le biais de séances de 30 minutes.

Nous tenons à remercier : **Arbre de Jade en Retz**, le **Club Nautique**, **Courir Avec**, **Moutiers Pilate**, **Tao Energie**, le **club du Tennis**, **Surya Yoga** pour leur implication qui, avec le soleil, a grandement contribué à la réussite de cette seconde édition.

Animations sportives communales

YANN RÉGNIER VOUS PROPOSE DIFFÉRENTES ACTIVITÉS SPORTIVES GRATUITES DU MARDI AU VENDREDI DE SEPTEMBRE 2020 À JUIN 2021 (Réservées aux Monastériens)

Pour toutes les activités, le certificat médical est obligatoire.

SALLE Jean Varnier, rue Prigny	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Baby Sport (3 à 6 ans)	17h à 17h45			
Gymnastique d'entretien (adulte matin)	9h à 9h45 9h45 à 10h30		9h à 9h45 9h45 à 10h30	
Gymnastique d'entretien (adulte soir)	18h à 18h45 18h45 à 19h30			
Multi-sports (6 à 8 ans)		10h30 à 12h		
Multi-sports (8 à 11 ans)		14h à 16h		
Tennis de table (adulte)		17h30 à 19h30		9h à 10h30
Badminton (enfant)			17h à 18h	
Badminton (adulte)			18h à 20h30	
Randonnée pédestre (adultes)	14h à 16h			14h à 15h30 départ Place Charles de Gaulle

Les activités peuvent être modifiées suivant la disponibilité des lieux et les conditions climatiques.





Des rencontres à la bibliothèque

Au cours du premier trimestre, la bibliothèque Raymond Devos a proposé des animations autour du thème : les femmes, le sel, la vie.

Une exposition de photos a été mise en place avec l'aide de l'association D'clic en Retz.

Le 18 janvier, nous avons reçu la biographe et romancière **Catherine Ecole-Boivin**. Elle a présenté son dernier ouvrage « *Embrasser l'eau et la lumière* » qui évoque la vie d'une saunière de notre région.

Dans la soirée, elle nous a proposé un atelier d'écriture où nous nous sommes laissés guider par les mots de Marc Elder qui a si bien décrit le Pays de Retz.

Le 1^{er} février, **Lucille Jouin** est venue évoquer son périple de

plusieurs mois, avec son mari et ses 3 enfants, à bord d'un combi Volkswagen nommé Simone.

Le 21 février, nous avons reçu avec grand plaisir, la saunière de la tenue de Mareil, **Mélanie Daspremont** qui a évoqué, avec passion, son dur métier.

Sur cette même thématique du sel, **Delphine Coutant** nous a enchanté avec l'évocation de son travail dans les salines de Guérande mais également en partageant son vécu d'artiste qui lui permet d'organiser des concerts avec un piano flottant.

Un moment fort de poésie et une très grande envie de partager ce talent avec tous les Monastériens lors d'un éventuel prochain concert.

En raison de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu réaliser la conférence de **Jean-Pierre Rivron**, intitulée :

« *Faut-il rétablir la gabelle ?* ».

Les locaux récemment agrandis ont permis d'ouvrir la bibliothèque, dès le 11 mai.

Les rencontres littéraires ont remplacé les apéritifs littéraires.

Nous espérons pouvoir mettre en place notre temps fort sur Victor Hugo pour la nuit de la lecture le 16 janvier 2021. Nous préparons cet évènement avec Monsieur Liron spécialiste de l'auteur et philatéliste passionné.

Atelier d'écriture avec Catherine École Boivin

« Arrivée aux Moutiers »

Des Monastériens écrivent ...

« La mer... elle s'annonce, en fait par son absence, par le cloisonnement de sa plage, ces morceaux de bois brut que je ne comprends pas ! Je suis déçue...j'arrive du Jura et j'aspirais aux grandes balades sur les grandes plages, comme dans mon Nord natal. Mon regard se perd, l'Océan est si loin... Je le vois à peine...

J'avance mon exploration et le chant des oiseaux emplît l'espace, j'écoute, sous le charme. Ils m'emmènent jusque dans les nuages.

Une odeur d'algue, d'iode monte alors dans mes narines, le vent se

lève et je m'ouvre peu à peu à ce nouvel environnement. Le sable m'appelle et j'avance un peu vers la mer. Mais là encore, je m'étonne, mes pieds s'enfoncent dans la vase, c'est doux mais « incertain », assez collant aux pieds même, d'une telle douceur au toucher.

Au retour de ma grande balade, l'océan remonte... doucement... ça n'en finit pas... et d'un coup il est là, éclairé par le soleil sur sa surface argentée.

Cette eau, là... il faut la rencontrer... à marée haute, les épis prennent tout leur sens, lorsque les vagues viennent



se briser dessus et qu'elles expriment leur chant vivifiant et apaisant... il me semble que, sans eux, il n'y aurait plus de plage !

Fin de la promenade, ma peau a le goût de sel. Le ciel et l'eau s'embrasent de leurs orangées et dorées.

Il faudra du temps !!

Béatrice

Article Nuit de la lecture

Des Monastériens écrivent ...

La mer s'annonce... dans l'esprit du roman de Marc Elder
« Le peuple de la mer » (1913), en utilisant les cinq sens.

« Les promesses de la mer

La mer, elle s'annonce bien avant de la voir scintiller à l'horizon. Son odeur iodée et salée pénètre par les vitres ouvertes de la voiture. Cela titille les narines et met en effervescence les souvenirs de vacances, de plage bientôt foulée pieds nus, avec son sable si fin que les pieds tout comme les mains s'y enfoncent avec délectation, laissant glisser à travers les doigts une multitude de cristaux brillants tels des diamants à la lumière du soleil de fin d'après-midi.

Mais je n'y suis pas encore, je ne fais que la pressentir.

Ce jour-là, je décide de prendre la route du Collet qui serpente dans les marais, longe les lagunes dans lesquelles le ciel bleu se reflète, avec le moutonnement si caractéristique des petits nuages blancs galopant à l'horizon. Bordées de salicornes

rougies de l'été indien, légèrement ridées par la brise marine, ces eaux captives décuplent les odeurs de l'océan, celle du varech notamment. Maintenant la route traverse la dune qui borde la mer jusqu'à la frôler.

Je la vois enfin, qui lèche la grève, fait rouler à chaque ressac les petits cailloux ronds et les coquilles d'huitres blanchies. Elle m'invite à m'installer, tout au bord, à m'allonger à la limite de la vague, le corps dénudé, bras et jambes offerts au soleil. Je m'abandonne à la douce caresse de la vaguelette qui s'échoue à rythme régulier, m'entoure, me berce, avant de se rétracter.

Au-dessus de moi les mouettes voltigent ou se laissent planer, invitant à lâcher prise. »

Martine

Extrait de « Pays de Retz » (1928) de Marc ELDER

« En deux heures de chemin de fer nous étions à la mer. Elle s'annonce dès la gare de Bourgneuf-en-Retz par un brusque changement de décor, la campagne bocagère cédant soudain au marais.

Une dernière haie, une dernière tache d'ajonc ou de bruyère, un dernier chêne, et la terre, rompant ses bornes habituelles, déferle à plat jusqu'à l'horizon où se meut l'ondulation grise de l'Océan. Hâlée, gercée, roussie, elle prend l'aspect d'un vieux paillason sur lequel pousserait, par miracle, la fleur rose d'un toit, la fleur blanche d'un mulon de sel. Le train côtoie les salines, à peine trempées encore d'une eau pâteuse dont l'évaporation quotidienne amasse des croûtes sombres sur le pourtour. »



L'agriculture aux Moutiers de 1900 à nos jours

Il y a trois ans paraissait l'album « Les commerces aux Moutiers de 1900 à nos jours ». Nous avons annoncé une suite, concernant une caractéristique essentielle de notre village au siècle dernier : la vie agricole. Cet ouvrage est maintenant achevé.

Vous y découvrirez :

- Le positionnement des fermes dans le Bourg, dans les villages et lieux-dits rattachés à la commune, ainsi que dans les hameaux du Clion-sur-Mer, proches des Moutiers, dont les habitants fréquentaient la paroisse, les écoles et les commerces.

En s'aidant du cadastre et de photos aériennes, nous avons découvert l'empreinte qu'elles ont laissée dans le bâti d'aujourd'hui.

- La recherche de leurs occupants successifs, à partir des recensements. Ils étaient métayers, fermiers ou propriétaires exploitants. De nombreux liens de parenté ont été relevés parmi les familles vivant de l'agriculture au XX^{ème} siècle.

- Le témoignage des anciens agriculteurs et de leurs enfants, illustré de photos qu'ils nous ont confiées. Leurs récits éclairent les modes de vie au siècle dernier et l'évolution des pratiques agricoles jusqu'à nos jours. Ce travail de mémoire passionnant vous a été présenté succinctement lors des journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre, par l'exposition photos sur la place de l'Église et quatre parcours de rallye vélo.

Découvrez-en l'intégralité dans l'ouvrage qui paraît en cette fin d'année, avec le soutien de la municipalité. Vous pourrez vous le procurer, à la bibliothèque et dans certains commerces.

Liliane Bounous, Marc Auvinet, Martine Lemaire



Une histoire de clocher

Depuis la fin de l'hiver dernier, la partie terminale de notre clocher (croix et coq en fer forgé) accusait une inclinaison qui s'est aggravée pendant la période de confinement. À l'issue de celle-ci, il ne faisait pas de doute que la dépose de ces éléments s'avérait nécessaire pour éviter des dommages plus importants à la

charpente et à la couverture de l'édifice.

La commune a fait appel à la société ART CAMP' qui assure la maintenance de nos ouvrages campanaires pour intervenir à l'aide d'une nacelle. L'opération, fort spectaculaire, a eu lieu le 25 juin sous les yeux de quelques Monastériens et de la presse.

Le démontage et la descente de la croix et du coq se sont accompagnés de la mise en œuvre d'une étanchéité permanente et de la mise en sécurité des installations parafoudre.

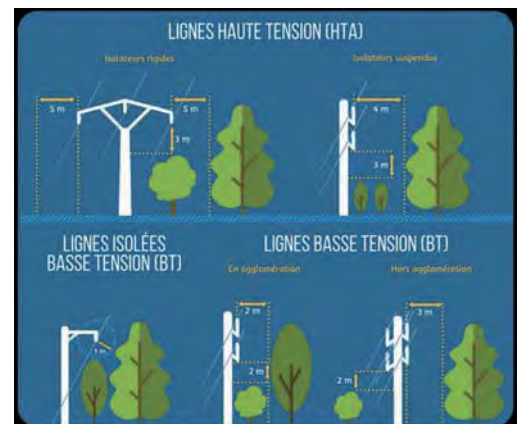
Malgré ce léger raccourcissement, notre clocher domine toujours le bourg, du haut de ses 38 mètres.

Élagage :

Qui est responsable et doit se charger de l'élagage sur votre terrain ?

Enedis est le gestionnaire de réseau de distribution de l'électricité en France. Néanmoins, il est de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant du terrain de prendre en charge l'élagage.

Les mêmes dispositions s'appliquent pour les lignes téléphoniques. De la même manière, les haies débordant sur la voie publique doivent être élaguées à la limite de la propriété et plus particulièrement lorsqu'elles masquent les panneaux de signalisation routière.



Le terrain de pétanque

Nos amis boulistes ont retrouvé des terrains en bon état général, après le traitement mécanique destiné à supprimer l'herbe. Les nouvelles poutres de fin de jeu ont été changées sur les deux plateaux supérieurs et la sonorisation est remise en service selon les souhaits de l'Elan Monastérien.

Les spectateurs des phases finales des compétitions auront désormais de nouveaux gradins.



Un nouveau blason pour le port du Collet

Le port du Collet a souhaité se doter d'un nouveau blason. L'ancrage entre Bretagne et Vendée est symbolisé ici par une ancre à demi immergée dans l'onde, entre les rives bretonne et poitevine du Falleron.

Cette jolie image est l'œuvre de Lucette Ferré.



Inondations marines – Inondations pluviales

Évolution des compétences des communes et de la communauté d'agglomération face aux inondations.

La tempête Xynthia restant gravée dans nos mémoires, nous associons très souvent, le terme « inondation » à une submersion marine et plus rarement à un débordement d'un fleuve ou d'un cours d'eau.

Or, l'intensification des pluies et des orages impose la prise en compte de ces deux dimensions.

Le caractère soudain des précipitations du 1^{er} mars, leur très forte intensité et leur durée, ont entraîné des inondations très importantes dans des secteurs de notre commune qui n'avaient pas connu une telle hauteur d'eau.

Suite à la promulgation de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui a redistribué les compétences, il est utile d'explicitier le rôle de chacun, commune des Moutiers et Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (CA PA PR), face au risque «inondation».

Pour mémoire, la CA PA PR a pris la compétence (GEMAPI) Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les inondations au 1^{er} janvier 2017. Elle a relayé notre commune pour la réalisation et le financement des protections contre les surverses marines.

Au titre de cette compétence, la CA PA PR a pour objectif de mettre en place une stratégie locale de gestion de ses 58 kms de côte. Un programme triennal d'actions sera établi. **Notre commune est**

très concernée avec ses 84 épis à entretenir, elle sera très attentive aux priorités données.

L'épi n° 43 au sud du Lancastria a été remplacé. L'épi face à l'avenue de la mer le sera prochainement.

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque « inondation » et de restauration des cours d'eau, la CA PA PR a missionné un groupement de sociétés (SETEC – HYDRATEC – AQUASOPE) pour réaliser une étude hydro-écologique de 4 cours d'eau jugés importants, dont le Pontereau.

Cette étude était annoncée dans le dossier "Pontereau" du bulletin municipal de l'hiver 2018 disponible sur le site internet de la commune.

En parallèle la commune a acquis des terrains, en amont du chemin des Perrières, pour permettre une éventuelle expansion du ruisseau, si l'étude le justifie.

La commune des Moutiers a demandé à la CA PA PR de prévoir une information publique sur ce dossier.

Pour les communautés d'agglomération l'assainissement des eaux pluviales, constitue une compétence qui est exercée à titre obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le périmètre d'exercice de cette compétence porte uniquement sur le secteur urbanisé et le financement n'est pas assuré par

une taxe spécifique contrairement à la GEMAPI.

Pour cette prise de compétence la CA PA PR a confié l'étude du périmètre couvert et la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales, à plusieurs bureaux d'études.

Les dernières précipitations ont montré que les critères de dimensionnement de nos réseaux étaient largement dépassés. Au minimum une pluie trentennale (période de retour de 30 ans) serait retenue pour l'avenir. Il est également très important de préciser comment seront pris en compte les bassins versants amont puisque la prise de compétence de la CA PA PR se limite aux secteurs urbanisés.

Des entretiens bilatéraux sont menés par la CA PA PR avec les 15 communes, les secteurs de débordements observés sur le terrain seront à comparer à ceux obtenus par modélisation. La collaboration entre la commune et la communauté d'agglomération est une exigence à laquelle nous sommes très attachés.

Les réponses à donner à ces épisodes pluvieux de plus en plus violents et de plus en plus fréquents doivent être trouvées conjointement.

Les
Ciseaux à Bois **30 ANS**
D'EXPÉRIENCE
ÉBÉNISTE D'ART

www.lesciseauxaboiss.com

Tél. 06 98 87 67 21
lesciseauxaboiss@gmail.com

57 route de la Bernerie
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Frédéric RICHEUX

RESTAURATION DE MEUBLES - MARQUETERIE
VERNIS AU TAMPON - CRÉATION - POSE DE PARQUET



La Bonne Auberge
Valérie et Thibault Bailly

Gastronomie et Convivialité
Ouvert toute l'année

Salles pour séminaires - Repas de famille
Terrasse ombragée

5 Avenue de la Mer
44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 82 75 43

www.labonneauberge.eu



Mélinda Peinture

CHEQUE EMPLOI SERVICE
ACCEPTÉ

meligwen@msn.com
06 31 82 03 31
Les Moutiers en Retz 44760

Peinture, papiers peints
Ravalements extérieurs
Pistolet airless
Travail soigné



Maçonnerie

GUILLOU Joseph
25, rue de la Source
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
Tél. : 02 40 82 79 14

Carrelage - Placoplatre - Couverture



RETZ ELEC'
PIERRE Simon

ELECTRICITE GENERALE
NEUF - RENOVATION - DEPANNAGE 7/7
CHAUFFAGE - VENTILATION

TEL : 06.18.90.31.39 / 02.51.74.50.87

4 IMPASSE MAGELLAN
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
retzelec@gmail.com



Allais Joseph SARL

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS,
TRAVAUX AGRICOLES

LA CORBEILLIERE • 44210 PORNIC
Tél. 02 40 82 00 87 • FAX 02 40 82 85 03



Moutiers Plomberie

06 76 55 77 53

moutiers-plomberie@orange.fr
Sylvain Le Men
6 rue de l'Ouche Jacqueline
44760 Les Moutiers en Retz



PINSON et FILS
47, route du Bois des Tréans - 44760 Les Moutiers en Retz

MAÇONNERIE
CARRELAGE - COUVERTURE

Port. 06 22 51 19 83



Nadine Fleurs
La maison du végétal

Toutes Compositions
 Florales

Route de Machecoul
 44580 BOURGNEUF en RETZ

02 40 21 49 23

www.nadinefleurs.fr

VENTE AUX PARTICULIERS DU LUNDI AU DIMANCHE MIDI
 Tél : 02 40 21 49 23

ETS. Horticole
 Claude Masson

AGRICULTEUR FLORAL
 L'Artisan de la Création Florale

Flora 2020

Flora 2021

l'île du bien-être
 Institut de Beauté et de bien-être

Chemin de la Culée - Bourgneuf en Retz - 44580 Villeneuve en Retz
 02 51 74 03 38 • contact@iledubienetre44.com
www.iledubienetre44.com

PHYT'S

LPG

ZAO
 essence of nature

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
 de 9h30/12h30 - 14h/19h
 Mercredi de 9h30/12h30 - 13h30/16h30
 Samedi de 9h à 15h30
 Possibilité de Rdv le midi, et le jeudi jusqu'à 20h

RENAULT
 La vie, avec passion

Bourgneuf Automobiles

Réparation toutes marques - Vente véhicules neufs et occasions
 Nouvelle technologies, climatisation, air-bag,
 injection, entretien, pré-contrôle technique gratuit

02 40 21 92 70

Z.A. des Jaunins
 44580 BOURGNEUF-EN-RETZ

www.renault.fr/concessionnaire.bourgneuf-en-retz-garage-rouaud-goisnard.html

RENAULT

QR code

AUTO-ÉCOLE BOURGNEUF
 Enseignement de conduite B, AAC, boîte automatique

Susanne Desjardins Enseignante de conduite

2, ZA Les Jaunins - Bourgneuf en Retz
 44580 Villeneuve en Retz
 06 62 71 23 21
bersusi@aol.com

E0304405950

Heures de Code
 Mardi 19h • Mercredi 18h • Vendredi 19h30 • Samedi de 10h à 12h

IFI DEVELOPPEMENT OUEST

Aménageur - Lotisseur

2, rue Marie Curie - CS 52411 - 44124 **VERTOU** Cedex
 Tél. **02 51 79 18 96** - E-mail : accueil@ifi-ouest.fr

www.ifi-amenagement.fr



État civil 2020

Naissance

LE BEC Maggy	08 septembre 2020
CHAUVIN Mathys	08 août 2020
ROUYARD Aimée	30 juin 2020
CLAIS Louis	29 juin 2020
FERRÉ Marius.....	23 avril 2020
BRÉMOND Ciana	20 avril 2020
GUIHARD Léo	14 avril 2020
GUITTENY Violette	09 février 2020
MINIER Albin	17 janvier 2020

Mariage

DENIAU Pierre-Baptiste & GAMARD Julie	29 août 2020
--	--------------

DUPÉ Romain & NOBLET Marjorie	13 juillet 2020
--	-----------------

TEZENAS DU MONTCEL Benoît & MODANO Stéfania	11 juillet 2020
--	-----------------

Décès

DUSONCHET Josette, épouse CLAUZEL	13 septembre 2020
MOLLET André	15 août 2020
JOUY Georges	1 ^{er} juillet 2020
MORNET Rémi	29 juin 2020
VINET Anthony	05 mai 2020
LAÎNÉ Nicolas	24 février 2020
VRAIT Anne-Thérèse	1 ^{er} février 2020

Paroisse Saint Jean le Baptiste en Retz

La Paroisse Saint Jean le Baptiste en Retz vous informe que pour tous renseignements concernant les horaires des messes et les activités paroissiales, vous pouvez vous connecter au site de la paroisse :

<http://www.paroisses-cote-de-jade.fr>

Une permanence d'accueil a lieu à l'église des Moutiers tous les vendredis de 10h15 à 11h30.

« *Soyez les bienvenus !* »

Mairie : horaires d'ouverture

- ▶ Lundi : 14h - 16h30
 - ▶ Mardi, mercredi, vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30
 - ▶ Jeudi : 9h - 12h et 14h - 18h
- ☎ +33 (0)2 40 82 72 05
- ▶ <https://www.mairie-lesmoutiersenretz.fr>

Agence postale : horaires d'ouverture

Du 1^{er} septembre au 30 juin :

- ▶ le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : de 9h à 12h
- ▶ le mercredi de 14h00 à 16h30



Comptes rendus Municipaux

Délibérations du conseil municipal (extraits)

Cette rubrique présente des extraits des comptes rendus des conseils municipaux de l'année 2020. Le conseil municipal du 24 février 2020 est le dernier de la précédente mandature (2014-2020). Les conseils municipaux des 25 mai, 8 juin et 6 juillet 2020 sont les trois premiers de la nouvelle mandature ouverte par l'élection du 15 mars 2020.

L'intégralité des comptes rendus sommaires des conseils municipaux est disponible sur le site de la commune : www.mairie-lesmoutiersenretz.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Patrick BERNIER, Premier Adjoint, présente les renoncations au Droit de Préemption Urbain exercées en Décembre 2019 et Janvier 2020.

Le Conseil Municipal en prend acte.

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1 - Examen et approbation des comptes de gestion 2019

Le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, les comptes de gestion 2019 présentés :

- budget général
- budget annexe « logement sociaux »

2.2 - Comptes administratifs 2019

Le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité (Madame le Maire quitte la salle au moment du vote), les comptes administratifs 2019 présentés :

- budget général
- budget annexe « logement sociaux »

2.3 - Affectations des résultats 2019

2.3.1 - Budget Principal

Le Conseil, à l'unanimité DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2018 du Budget Principal comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 589 173,52 €

2.3.2 - Budget Annexe « Logements sociaux »

Le Conseil, à l'unanimité DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2018 du Budget annexe « Logements Sociaux » comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 1 141,69 €
- à la section de fonctionnement (en report à nouveau créditeur) (compte 002) 17 059,22 €

2.4 - Vote du taux des impôts 2020

Cette question est retirée de l'ordre du jour ; les bases n'ayant pas été réceptionnées

2.5 - Examen et vote des budgets primitifs 2020

2.5.1 - Budget Principal

À l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif 2020 : la section de fonctionnement s'équilibre à 2 450 585,00 € et la section d'investissement à 1 184 291,16 €.

2.5.2 - Budget Annexe « Logements sociaux »

À l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif 2020 « Logements Sociaux » : la section de fonctionnement s'équilibre à 23 559,22 € et la section d'investissement à 1 600,00 €.

2.6 - Examen et vote des subventions communales – année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ATTRIBUE les subventions 2020 ci-après :

[Voir le tableau page 15 ->](#)

2.7 - Convention à conclure avec Pornic Agglo pays de retz dans le cadre du transfert de la compétences peej – quote-part de l'emprunt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention qui précise les obligations des parties et, plus particulièrement, les modalités de remboursement par Pornic agglo Pays de Retz, d'une quote-part du ou des emprunts contractés par la commune.

- AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

III – AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE COMMUNAL VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le cimetière actuel ne peut suffire aux besoins d'une commune de 1 645 habitants (population au dernier recensement), compte tenu de la moyenne annuelle de 7 décès recensés sur les cinq dernières années ; Considérant que l'agrandissement du cimetière est donc indispensable ;

Considérant que les terrains (emplacement réservé n° 4) pour cette opération représentent une surface globale d'environ 4 500 m² ;

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2020 - CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

SPORT

- CLUB NAUTIQUE
 - Subvention Investissement..... 7 335,00 €
 - Subvention complémentaire «Jeunes» .. (65 € par jeune monastérien licencié à l'année, âgés jusqu'à 16 ans révolus)
- KARATÉ CLUB - Subvention déplacements
Subvention provision voyage Japon - Subvention acquisition tatamis..... 2 450,00 €
- À BÂTONS ROMPUS - Subvention fonctionnement..... 300,00 €

CULTURE ET ENVIRONNEMENT

- LES MERCREDIS DE PRIGNY 1 750,00 €

VIE SCOLAIRE

- AMICALE LAÏQUE 500,00 €
- ÉCOLE PUBLIQUE :
 - Coopérative scolaire - Transports musées/sorties..... 600,00 €
 - Coopérative scolaire - Vidéo projecteur / tableau..... 961,00 €
 - Coopérative scolaire - Classe découverte..... 1 300,00 €
 - Coopérative scolaire - Débats philosophiques..... 390,00 €
- VOYAGES SCOLAIRES 35 € à chaque élève monastérien scolarisé dans un collège ou un lycée
- BTP - CFA Vendée..... 65,00 €

AUTRES

- CHILDREN'S COM..... 800,00 €
- ASSOCIATION SANITAIRE APICOLE DE LOIRE-ATLANTIQUE..... 150,00 €

TOTAL GÉNÉRAL 16 601,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de l'agrandissement du cimetière communal.**
- **DÉCIDE de la prise en charge des honoraires du géologue qui sera chargé de l'éventuelle expertise hydro géologique.**
- **DONNE au maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

(extraits du procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints)

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Pascale BRIAND, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré DIX-NEUF conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs..... 1

e. Nombre de suffrages exprimés..... 18

f. Majorité absolue 10

Nombre de suffrages obtenus par M^{me} BRIAND 18

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Madame Pascale BRIAND a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Madame Pascale BRIAND élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **CINQ** adjoints au maire au maximum. En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **QUATRE** adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **CINQ** le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Le maire a constaté que

UNE liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en

tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
d. Nombre de suffrages blancs.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés.....	19
f. Majorité absolue	10
Nombre de suffrages obtenus par la liste présentée par M. Patrick BERNIER	19

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par **Monsieur Patrick BERNIER**. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Extrait de la feuille de proclamation des résultats :

M ^{me} BRIAND Pascale.....	Maire, Suffrages obtenus	18
M. BERNIER Patrick.....	1 ^{er} adjoint, Suffrages obtenus :	19
M ^{me} DUPIN Marie.....	2 ^e adjoint, Suffrages obtenus :	19
M. GILLET Patrick.....	3 ^e adjoint, Suffrages obtenus :	19
M ^{me} DÉROBERT Annick.....	4 ^e adjoint, Suffrages obtenus :	19
M. FERRÉ Christian.....	5 ^e adjoint, Suffrages obtenus :	19

Liste des conseillers municipaux extraite du Tableau du conseil municipal :

M ^{me} BERNARD LAVERSANNE Aline
M. MARTIN André
M ^{me} BOURSEUL Annie
M. PIPAUD Patrice
M ^{me} HERMANN Thon-La
M. WEYL Roger
M ^{me} TONNEVY Bénédicte
M ^{me} MORAIS Sylvie
M. DEROIT Jacky
M. SAINT-ELLIER Arnaud
M. DEPLANQUES Jérôme
M ^{me} COUPRIE Sandra
M ^{me} RICHOMME Julie

LECTURE ET DIFFUSION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX - DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Madame le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III « Condition d'exercice des mandats municipaux » du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

I – RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE

L'article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020 prévoit qu'il revient au conseil municipal de décider du lieu dans lequel il se réunit.

L'Assemblée approuve le changement de lieu (salle Jean Varnier) pour la tenue des séances du conseil municipal jusqu'à la fin de l'état d'urgence.

II – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

2.1 – LES COMMISSIONS MUNICIPALES

2.1.1 - Création des commissions thématiques et élections des membres

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut constituer des commissions composées exclusivement de Conseillers Municipaux et dont le Maire est Président de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de la création des commissions municipales ci-après.
- DÉSIGNE pour siéger dans les commissions communales créées, les membres suivants :

(Voir le tableau page 17 ->)

2.1.2 – La commission d'appel d'offres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Nombre de poste à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants
- Le Maire est président de droit.

Titulaires :

Monsieur Patrick GILLET
Monsieur Patrick BERNIER
Monsieur Christian FERRE

Suppléants :

Monsieur Patrice PIPAUD
Madame Annie BOURSEUL
Madame Sandra COUPRIE

2.1.3 – Le Centre Communal d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **FIXE à HUIT le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :**

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- QUATRE membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- QUATRE membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

• **PROCÈDE à l'élection des 4 représentants du Conseil municipal :**

Nombre de poste à pourvoir : 4 membres du Conseil - Le Maire est président de droit

Madame Marie DUPIN
Madame Annick DÉROBERT
Monsieur Roger WEYL
Madame Annie BOURSEUL

COMMISSIONS	MEMBRES
COMMISSION «URBANISME - LOCATION / ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M. Patrick BERNIER, M. Patrick GILLET M. Christian FERRÉ, M. Patrice PIPAUD M ^{me} Marie DUPIN, M ^{me} Annie BOURSEUL
COMMISSION «ÉDUCATION - JEUNESSE - SPORT»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M ^{me} Marie DUPIN, M ^{me} Bénédicte TONNEVY M ^{me} Annick DÉROBERT, M ^{me} Julie RICHOMME M. Arnaud SAINT-ELLIER, M ^{me} Sandra COUPRIE
COMMISSION «PLU»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M. Patrick GILLET, M ^{me} Annie BOURSEUL M. Roger WEYL, M ^{me} Marie DUPIN, M. Patrice PIPAUD, M. Patrick BERNIER, M. Christian FERRÉ
COMMISSION «ANIMATIONS - VIE ASSOCIATIVE»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M ^{me} Annick DÉROBERT, M. Patrice PIPAUD M ^{me} Marie DUPIN, M ^{me} Thon-La HERMANN M ^{me} Sandra COUPRIE, M. Arnaud SAINT-ELLIER M ^{me} Bénédicte TONNEVY, M ^{me} Sylvie MORAIIS M. André MARTIN
COMMISSION «ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M. Christian FERRÉ, M. Patrick GILLET, M ^{me} Sandra COUPRIE, M ^{me} Annick DÉROBERT M ^{me} Aline BERNARD LAVERSANNE
COMMISSION «LITTORAL - ASSAINISSEMENT»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M. Patrick GILLET, M. Christian FERRÉ, M. Roger WEYL, M ^{me} Aline BERNARD LAVERSANNE, M. Jacky DEROIT
COMMISSION «DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TOURISME - TRANSPORT»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M. Arnaud SAINT-ELLIER, M. Patrick GILLET M. Jérôme DEPLANQUES, M ^{me} Sandra COUPRIE M ^{me} Thon-La HERMANN, M. Christian FERRÉ
COMMISSION «INFORMATION - NUMÉRIQUE»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M. Patrice PIPAUD, M ^{me} Aline BERNARD LAVERSANNE, M. Arnaud SAINT-ELLIER, M ^{me} Bénédicte TONNEVY, M. Jérôme DEPLANQUES, M ^{me} Annick DÉROBERT M ^{me} Marie DUPIN
COMMISSION «AGRICULTURE - CHASSE - PÊCHE - FORÊT»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M. Patrick BERNIER, M. Christian FERRÉ M. Patrick GILLET, M ^{me} Aline BERNARD LAVERSANNE
COMMISSION «SANTÉ - SOLIDARITÉ - DÉPENDANCE - LOGEMENTS SOCIAUX»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M. Roger WEYL, M ^{me} Julie RICHOMME, M ^{me} Marie DUPIN, M. André MARTIN, M ^{me} Sylvie MORAIIS, M ^{me} Aline BERNARD LAVERSANNE, M ^{me} Annie BOURSEUL
COMMISSION «INFRASTRUCTURES COMMUNALES - BÂTIMENTS - VOIRIES - ÉCLAIRAGE PUBLIC»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M. Christian FERRÉ, M. Patrick GILLET M. Patrice PIPAUD, M ^{me} Thon-La HERMANN M. Jacky DEROIT
COMMISSION «PATRIMOINE - CULTURE - ART»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M. Patrice PIPAUD, M ^{me} Annick DÉROBERT M ^{me} Aline BERNARD LAVERSANNE M ^{me} Sylvie MORAIIS, M ^{me} Bénédicte TONNEVY
COMMISSION «VIE DE QUARTIER - TRANQUILLITÉ URBAINE - PARTICIPATION CITOYENNE»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) M. Jacky DEROIT, M ^{me} Marie DUPIN M ^{me} Annick DÉROBERT, M ^{me} Sandra COUPRIE M ^{me} Annie BOURSEUL
COMMISSION «FINANCES»	M ^{me} Pascale BRIAND, Maire (Présidente de droit) Tous les conseillers municipaux

2.2 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** le correspondant sécurité routière suivant :
Monsieur Jacky DEROIT
- **DÉSIGNE**, comme Correspondant Défense de la

commune des Moutiers en Retz, la personne suivante :

- Monsieur Jacky DEROIT
- **PROCÈDE** à la désignation du représentant de la commune chargé des relations extérieures :
Monsieur Patrick BERNIER

2.3 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **PROCÈDE** à l'élection des représentants de la commune au sein du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE (SYDELA) :

2 DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Monsieur Patrick GILLET, Monsieur Christian FERRÉ

2 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Monsieur Patrick BERNIER, Monsieur Patrice PIPAUD

• **DÉSIGNE** Monsieur Patrick GILLET, référent « tempête ».

• **PROCÈDE** à la désignation des représentants de la commune au sein de la COMMISSION TERRITORIAL DU VAL SAINT-MARTIN – ATLANTIC'EAU, sachant qu'il appartiendra à Pornic agglomération Pays de Retz de valider ce choix :

1 DÉLÉGUÉ TITULAIRE : Monsieur Patrick BERNIER

1 DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : Monsieur Patrick GILLET

• **PROCÈDE** à la désignation du représentant de la commune au sein du COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000 « MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORÊT DE MONTS :

Monsieur Patrick GILLET

• **PROCÈDE** à l'élection des représentants de la commune au sein du SIVOM Bourgneuf / Les Moutiers :

5 DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Madame Pascale BRIAND, Maire (membre de droit)

Monsieur Patrick BERNIER

Monsieur Patrick GILLET

Madame Aline BERNARD LAVERSANNE

Monsieur Christian FERRÉ

2 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Madame Marie DUPIN

Monsieur Jacky DEROIT

• **DÉCIDE** de recourir à un vote à main levée pour la désignation de ces délégués.

• **PREND ACTE** que Madame Pascale BRIAND, en sa qualité de Maire, est représentant de fait de la commune au sein de l'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DES MARAIS DE BOURGNEUF/LES MOUTIERS

• **PROCÈDE** à la désignation du représentant de la commune :

Monsieur Patrick BERNIER

• **PROCÈDE** à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant de la commune au sein du GROUPEMENT FORESTIER :

1 DÉLÉGUÉ TITULAIRE : Monsieur Patrick BERNIER

1 DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : Madame Aline BERNARD LAVERSANNE

• **PROCÈDE** à l'élection du représentant de la commune au sein de la ZONE AQUACOLE DE LYARNE :

Monsieur Patrick BERNIER

• **PROCÈDE** à l'élection du représentant de la commune au sein DE POLLENIZ (ORGANISME DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES) :

Monsieur Patrick BERNIER

• **PROCÈDE** à l'élection du représentant de la commune (voix consultative) au sein de l'Association Intercommunale d'Entraide aux Personnes Âgées (Résidence du Soleil de

La Bernerie en Retz) :

Monsieur Roger WEYL

• **PROCÈDE** à l'élection du représentant de la commune (voix consultative) afin de siéger au Conseil d'Administration de la Résidence du Soleil :

Madame Pascale BRIAND - Maire

III – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

3.1 – INDEMNITÉS DE FONCTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• **DÉCIDE** :

Article 1^{er} : Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

• Maire :	42,60 % *
• 1 ^{er} adjoint :	16,00 % *
• 2 ^{ème} adjoint :	16,00 % *
• 3 ^{ème} adjoint :	16,00 % *
• 4 ^{ème} adjoint :	16,00 % *
• 5 ^{ème} adjoint :	16,00 % *
• Conseiller délégué 1 :	16,00 % *
• Conseiller délégué 2 :	6,00 % *
• Conseiller délégué 3 :	6,00 % *

* de l'indice brut terminal de la fonction publique

Article 2 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

3.2 – REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES ÉLUS - FRAIS DE MISSION ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **ADOpte** le remboursement, sur présentation de justificatifs, des dépenses de transports, repas et nuitées effectuées par les élus dans l'accomplissement de leurs missions.

• **DÉCIDE** d'octroyer le bénéfice de l'indemnité kilométrique forfaitaire suivant les taux en vigueur, pour les élus utilisant leur véhicule personnel à l'occasion de l'accomplissement de ces missions.

IV – DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1^o **d'arrêter** et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2^o **de fixer**, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, e cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

3^o **de procéder**, dans les limites d'un montant annuel de 1 million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés

au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au (a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du (c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7° de créer modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

12° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 euros.

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000habitants et de 5 000€ pour les communes de 50 000 habitants et plus.

Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions quel que soit l'ordre ou le degré de juridiction, dans le cadre des recours en annulation, indemnitaires, de tous types de référés, d'actions portées devant des juridictions spéciales, d'exercice d'actions pénales ou civiles, y compris le dépôt de plainte et la constitution de partie civile au nom de la commune.

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les conditions ci-après et dans la limite de 10 000 € par sinistre.

a) accepter les indemnités d'assurances relatives : aux dommages occasionnés aux véhicules, au vol et tentative

de vol des véhicules, au vol des objets et matériels transportés, à l'incendie des véhicules, aux frais de remorquage et dépannage, à la garantie perte pécuniaire due lors de la location longue durée de véhicules, aux conséquences financières de la garantie dommage corporel.

b) décider de la cession des véhicules accidentés déclarés économiquement et techniquement irréparables conformément aux dispositions réglementaires du code de la route.

c) décider de la conservation des véhicules accidentés déclarés techniquement réparables conformément aux dispositions réglementaires du code de la route.

18° de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

19° de signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux

20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile.

21° d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

· DÉCIDE, en cas d'empêchement de Madame le Maire, que les dispositions de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent.

V – FINANCES LOCALES

5.2 – VOTE DU TAUX DES IMPÔTS 2020

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, appliqués en 2020, à savoir :

Taxe	2019	2020	Variation
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,81	16,81	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,65	43,65	0

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation en vue

de sa suppression en 2023, conformément à l'article 16 de la loi du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, pour les impositions établies au titre de 2020 et par dérogation aux articles 1409, 1411, 1518 bis et 1649 du code général des impôts, **le taux de la taxe d'habitation est égal à celui appliqué en 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE les taux proposés, à savoir :**

TAXE SUR LE FONCIER BATI.....16,81 %

TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI.....43,65 %

Pour la dix-huitième année consécutive – ces taux communaux n'ont pas été revalorisés.

• **AUTORISE Madame le Maire à signer l'état notifiant les taux d'imposition.**

• **RAPPELLE que pour l'année 2019, le taux de la taxe d'habitation était de 15,79 %.**

VI – FONCTION PUBLIQUE

6.1 – CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER

L'activité des services municipaux a été réduite durant le plan de confinement lié à la pandémie du coronavirus COVID 19 cumulée à l'application des mesures gouvernementales en vigueur inhérentes au déconfinement de la population, il est nécessaire de prévoir un renfort supplémentaire en personnel pour assurer :

• la gestion du marché et notamment la prévention des gestes barrières et le respect des règles de distanciation sur les marchés, plages et le chemin côtier.

• assurer l'entretien des plages, des espaces publics, des espaces verts et des zones enherbées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **SE PRONONCE favorablement sur cette proposition de recrutement.**

• **DÉCIDE que les crédits nécessaires en dépenses sont inscrits au budget principal 2020**

VII – SURVEILLANCE DE LA PLAGE DU PRÉ VINCENT – SAISON 2020

7.1 – CONVENTION À CONCLURE AVEC FFSS 44 SNA

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE la convention à intervenir avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme 44 Sécurité Nautique Atlantique (FFSS 44 SNA) précisant les conditions d'intervention de celle-ci dans le cadre de la surveillance de la plage du Pré Vincent.**

• **ATTRIBUE une participation, au titre de l'année 2020, de 3 072 € au profit de la FFSS 44 SNA.**

• **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention et tout acte y afférent.**

7.2 – CRÉATION DE POSTES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE de créer trois postes de nageurs-sauveteurs saisonniers, à temps complet (35 Heures), du 1er Juillet 2020 au 31 Août 2020 inclus, en qualité d'agents non titulaires de la fonction publique territoriale, pour des besoins saisonniers dont les rémunérations sont précisées dans la convention.**

Les jours de congés sont payés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

I – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Premier Adjoint présente les renonciations au Droit de Préemption Urbain exercées en de Février à Juin 2020.

Le Conseil Municipal en prend acte.

II – DOMAINE ET PATRIMOINE

2.1 – PROJET D'ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRÉ SECTION AE N° 103 APPARTENANT À MADAME MICHÈLE PLISSONNEAU NÉE CLAVIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE d'acquérir le terrain cadastré Section AE n° 103, d'une superficie de 7 016 m² - appartenant à Madame Michèle PLISSONNEAU née CLAVIER, moyennant la somme de 0,14 Euro le mètre carré.**

2.3 – ASSOCIATION « JARDINS COLLECTIFS DES MOUTIERS » - TERRAIN CADASTRÉ SECTION AP N° 177

Madame le Maire explique que – par convention du 1er Juin 2017 – la parcelle communale cadastrée Section AP n° 177 a été mise à disposition de l'association « Jardin Collectif Monastérien » en vue de la création d'un jardin partagé.

Cette convention étant arrivée à échéance, l'association a fait part de son souhait de voir reconduire cette mise à disposition ; elle a également fait savoir qu'elle serait intéressée par l'acquisition de ladite parcelle.

2.3.1 – Convention de mise à disposition

CONSIDÉRANT l'implication de l'association « Jardins Collectifs des Moutiers » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **ACCEPTE de mettre à disposition de l'Association « Jardins Collectifs des Moutiers » la parcelle communale cadastrée Section AP n° 177, d'une superficie de 2 193 m² pour poursuivre la gestion du jardin partagé créé en 2017.**

• **VALIDE le projet de convention.**

• **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention de mise à disposition avec l'association « Jardin Collectif Monastérien », ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.**

2.3.2 – Projet de cession

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **ACCEPTE de vendre à l'association « Jardins Collectifs des Moutiers », représentée par Madame Marianne LOÏC sa présidente, le terrain communal cadastré Section AP n° 177, d'une superficie de 2 193 m² au prix de 0,20 € le m².**

2.4 – OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

Au regard de la crise sanitaire et des prescriptions gouvernementales, la commune a fait le choix d'autoriser les structures de manèges à ouvrir à compter du 15 Juillet. À la fin de l'état d'urgence sanitaire fixée au 10 juillet et sous réserve que les prescriptions du Gouvernement le permettent, les manèges pourront être autorisés à ouvrir à compter du 11 juillet.

Dans un souci d'équité et afin de prendre en compte la perte financière engendrée à la fois par la réduction de

la durée d'implantation, l'annulation des festivités du 13 juillet, la réduction du nombre de structures autorisées à s'installer, le Conseil fait le choix d'opérer une réduction des montants de redevance.

De même, les structures ont été autorisées à s'implanter sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations administratives et réglementaires et sur présentation d'un protocole sanitaire précisant les mesures prises pour assurer le respect :

- des gestes barrières.
- des mesures de distanciation sociale
- des dispositions de l'article 1er du décret du 31 Mai 2020 et à prévenir la constitution de regroupements de plus de dix personnes.

VU le Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

SACHANT que – dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 – les manèges implantés sur le domaine public doivent assurer le respect des gestes barrières et les mesures de distanciation sociale ;

2.4.1 – Convention à conclure avec M. William HÉBÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **ACCEPTE de conclure une convention d'occupation privative du domaine public communal, au profit de Monsieur William HEBE, aux fins d'implantation de manèges d'enfants aux conditions suivantes :**

- occupation d'une surface d'environ 600 m², dans le square jouxtant la mairie, pour l'implantation de 2 manèges et d'un espace de gardiennage, associé à la caisse du manège d'autos-tamponneuses
- implantation consentie du 10 Juillet au 31 Août 2020, avec une ouverture au 15 Juillet (au 11 juillet si les prescriptions gouvernementales de sortie de l'urgence sanitaire le permettent).

• **FIXE la redevance 2020 à la somme de 600,00 € (contre 1 200 € l'année passée).**

• **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer cette convention d'occupation ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

2.4.2 – Convention à conclure avec les ATTRACTIONS JOULAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE de conclure une convention d'occupation privative du domaine public communal, au profit de Madame Stéphanie JOULAIN (attractions JOULAIN), aux fins d'implantation d'une structure d'élasto-trampoline, dans le square devant la mairie - Place de l'Eglise Madame, selon les modalités suivantes :**

- occupation d'une surface d'environ 200 m².
- implantation consentie du 10 Juillet 2020 au 31 Août 2020, avec une ouverture au 15 Juillet (au 11 juillet si les prescriptions gouvernementales de sortie de l'urgence sanitaire le permettent).

• **FIXE la redevance 2020 à la somme de 550,00 € (contre 1 000 € l'année passée).**

• **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer cette convention d'occupation privative du domaine public ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

2.4.3 – Convention à conclure avec le GAEC l'Air Marin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE de mettre à disposition, à titre précaire et révocable, un espace appartenant au domaine public communal, situé dans le square de la mairie, au profit du GAEC L'AIR MARIN pour l'installation d'un chalet de vente de glaces, selon les modalités suivantes :**

- occupation d'une surface \leq 5 m².
- autorisation délivrée du 1er Juillet 2020 au 31 Août 2020.

• **FIXE la redevance 2020 à la somme de 100,00 € (contre 200 € l'année passée).**

• **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention d'occupation précaire correspondante ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

2.4.4 – Convention à conclure avec M. BEAUBOUCHER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE de mettre à disposition, à titre précaire et révocable, un espace situé sur la parcelle communale cadastrée Section AM n° 156 de la commune, situé en bas de la salle polyvalente, au profit de Monsieur BEAUBOUCHER pour l'installation d'une piscine démontable, selon les modalités suivantes :**

- occupation d'une surface d'environ 32 m².
- autorisation délivrée du 1er Juillet 2020 au 31 Août 2020.

• **FIXE la redevance 2020 à la somme de 500,00 € (contre 660 € l'année passée).**

• **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention d'occupation précaire correspondante ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

III – FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL COMMUNAL

3.1 – CRÉATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

VU le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

CONSIDÉRANT que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

CONSIDÉRANT le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune des Moutiers en Retz appelés à exercer leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou assimilé pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

CONSIDÉRANT que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune des Moutiers en Retz ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité du service public et pour les agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail.**

• **FIXE un taux appliqué en fonction du niveau de responsabilité, de la surcharge d'activité significative liée au COVID 19 pendant l'état d'urgence sanitaire soit du 24 mars au 10 juillet 2020. (télétravail ou assimilé) :**

- Taux 1 : 165 € /
- Taux 2 : 330 € /
- Taux 3 : 660 € /
- Taux 4 : 1 000 €

Cette prime exceptionnelle n'est pas reconductible.

IV – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

4.1 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de proposer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants à la Direction Générale des Impôts.

A charge pour cette institution de désigner parmi ces personnes, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le Maire assure, de droit, la présidence de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **ADOPTE la liste nominative présentée par Madame le Maire.**

4.2 – DÉMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATIVE

La municipalité souhaite promouvoir la démocratie participative par la création d'instances consultatives réunissant les citoyens et leur donnant la parole.

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants d'associations locales.

Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du Maire. Ils sont présidés par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.

Ces comités sont consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité.

Les commissions « PARTICIPATION CITOYENNE » et « ÉDUCATION – JEUNESSE » – seront amenées à travailler sur les règlements précisant le fonctionnement de ces instances.

A cette fin, Madame le Maire propose de mettre en place trois instances.

4.2.1 – Création d'un comité consultatif « littoral »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE de créer un Comité Consultatif « Littoral », pour la durée du présent mandat.**

• **FIXE la composition de ce comité consultatif comme suit**

- 5 Élus
- 5 Représentants des habitants
- 5 Associations en lien avec l'environnement, le littoral
- 5 Professionnels en lien avec la mer

• **LANCE un appel à candidature auprès de la population.**

4.2.2 – Création d'un comité des sages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de s'appuyer sur l'expérience et la disponibilité des aînés de la commune ;**

• **DÉCIDE la création d'un Conseil des Sages ouvert à tout citoyen des Moutiers en Retz de plus de 58 ans, pour la durée du présent mandat.**

• **FIXE à 10 le nombre de membres.**

• **LANCE un appel à candidature auprès de la population.**

4.2.3 – Création d'un conseil municipal des enfants

Pour compléter l'offre éducative définie dans le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la commune, Madame le Maire propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants.

Celui-ci aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...) mais aussi par une gestion de projets, par les enfants eux-mêmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **ACCEPTE la création du Conseil Municipal d'Enfants à compter de la Rentrée scolaire de Septembre 2020.**

V – FINANCES LOCALES

5.1 – RESTAURANT SCOLAIRE – FIXATION DES TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Madame le Maire explique que – traditionnellement – les tarifs du restaurant scolaire sont généralement réévalués à hauteur d'environ 2 %.

Cette année, au regard de la situation particulière liée à la crise sanitaire et sachant qu'Océane de Restauration a fait savoir qu'aucune hausse ne serait pratiquée, Madame le Maire propose de maintenir les tarifs arrêtés en 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE de ne pas revaloriser, à compter du 1er Septembre 2020, les tarifs du restaurant scolaire, découlant des quotients familiaux.**

5.1 – BUDGET ANNEXE « LOGEMENTS SOCIAUX » – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

5.2.1 – Admission en non-valeur – Créances éteintes

Dans le cadre d'une procédure judiciaire de surendettement, lorsque, parmi les recommandations homologuées par le juge, figure l'effacement de certaines créances des collectivités territoriales, la mesure d'effacement s'impose à la collectivité.

C'est à ce titre que Madame la Trésorière propose

d'admettre en créance éteinte la liste n° 4089820212 arrêtée le 7 Avril 2020 se décomposant ainsi :

Compte	Montant présenté	Montant admis
6541	0,00 €	
6542	15 337,85 €	
Total	15 337,85 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VU les états et produits éteints par une décision du juge et dressés par Madame la Trésorière qui demande l'admission en non-valeur,

• **PREND ACTE de l'admission en créances éteintes des créances énumérées ci-dessus et qui n'ont pu être recouvrées par le comptable public, pour un montant total de 15 337,85 €.**

5.2.2 – Reprise de provision pour risques

Madame le Maire explique que lors du vote du budget annexe 2020 logement sociaux, une provision, d'un montant de 16 000 €, a été inscrite au compte 6815 pour anticiper une créance irrécouvrable pour des impayés de loyers (dossier de surendettement).

Le jugement étant prononcé, il y a lieu de faire une reprise pour provision risques et charges exceptionnelles d'un montant de 15 337,85 € au compte 7815.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **ACCEPTÉ de faire une reprise pour provision, risques et charges exceptionnelles d'un montant de 15 337,85 €.**

5.3 – COVID-19 – MESURES POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

La crise sanitaire du Covid-19 a un impact économique majeur sur l'activité des entreprises et commerces situés sur le territoire de la commune.

Ainsi, afin de soutenir le secteur économique monastérien, pour tenir compte de la fermeture des commerces durant la période de confinement et améliorer leur trésorerie,

Madame le Maire proposera d'acter :

Mesures d'exonération des droits de place du marché

• exonération des droits de place les personnes physiques et morales ayant une autorisation d'exploitation des étals au marché jusqu'au 30 juin 2020.

Mesures de soutien direct à destination des cafetiers, bars et restaurateurs

• autorisation donnée aux commerces concernés d'étendre leur espace « terrasse » sur le domaine public communal, sans contrepartie financière.

Le Conseil municipal est amené – maintenant que les modalités d'installation et les délibérations inhérentes à la nouvelle mandature sont prises – à adopter la délibération nécessaire à la mise en place des dispositifs indispensables au soutien de l'économie locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE ces exonérations pour les bénéficiaires concernés pour la période du 16 mars au 30 juin 2020.**

5.4 – AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE AU TITRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2019

VU la présentation du dossier suivant :

• Mise en œuvre de ralentisseurs au niveau de la RD 97 Rue Abbé Maillard / Rue de Prigny

• Matérialisation de chicanes Avenue Félix Guillou

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE les travaux de sécurité à engager au niveau de la RD 97 Rue Abbé Maillard / Rue de Prigny et Avenue Félix Guillou, évalués à la somme 32 088,50 € HT.**

• **SOLLICITE une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique dans le cadre de la répartition de la dotation 2019 du produit des amendes de police, au taux le plus élevé possible.**





PORNIC AGGLO Des nouvelles des Farfadets !

Depuis le premier janvier 2020, la compétence Petite Enfance - Enfance - Jeunesse a été transférée à la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

• Zoom sur la gestion de la crise sanitaire

Dès le début de cette crise, nous avons travaillé conjointement entre les différents services de Pornic Agglo Pays de Retz, de la Mairie, mais aussi l'école et l'équipe des Farfadets. Grâce à cela, nous avons pu mettre en œuvre les règles sanitaires, tout en ayant une attention particulière sur le bien-être des enfants. Ce travail a permis l'élaboration de protocoles sanitaires d'accueil, et l'investissement de matériel pour mettre en place les gestes barrières.

Lors du confinement, le Pôle Enfance de Pornic Agglo, en lien avec des associations du territoire a organisé un service minimum, en semaine, mais également à titre exceptionnel les week-ends et jours fériés, afin de permettre aux personnels mobilisés sur la gestion de la crise sanitaire de bénéficier d'un mode de garde.

Lors du déconfinement, nous avons adapté nos protocoles. Toutes les familles qui ont souhaité inscrire leur(s) enfant(s) aux Farfadets ont pu être prises en charge. À ce jour, nous travaillons quotidiennement pour accueillir les enfants dans un espace de loisirs, de détente et de bien-être tout en mettant en œuvre les directives sanitaires évolutives qui nous sont transmises.

Nous remercions chacun, adultes et enfants, pour leur compréhension et leur participation au respect des gestes barrières et des consignes permettant d'assurer la sécurité de toutes et tous.

• Zoom sur cette rentrée

L'équipe a eu le plaisir de retrouver tous les enfants lors de cette rentrée 2020/2021. Nous avons également accueilli deux nouveaux agents aux Farfadets, Monsieur LARVOR Sébastien, en qualité de directeur adjoint et animateur et M^{me} PREZELY Emilie, en qualité d'animatrice.

Au sein de l'accueil, nous avons travaillé sur un nouvel aménagement de l'espace. Des pôles adaptés à chaque tranche d'âge ont été créés. Nous avons également adapté la salle de sieste afin qu'elle puisse, lors des accueils périscolaires, être un lieu apaisant, de repos et de détente. Tout cela permet de répondre aux besoins de chaque enfant qui pourra évoluer de manière autonome, au gré de ses envies.

• Les projets 2020/2021

L'équipe va travailler autour du goûter, en partenariat avec des producteurs locaux, pour proposer aux enfants des fruits, des laitages ou des « jus locaux ».

Des activités thématiques seront mises en place, les mardis et



vendredis soir, lors de l'accueil périscolaire.

En partenariat avec la bibliothèque, 5 sorties à la bibliothèque seront programmées dans l'année. Nous souhaitons également développer, lors des temps calmes, le projet de la lecture par les grands aux plus jeunes.

• L'Accueil Périscolaire et de Loisirs, Les Farfadets, accueille vos enfants :

En période scolaire :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h15 à 8h30 et de 16h15 à 19h.
- les mercredis de 7h30 à 18h30

Lors des vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

L'accueil de Loisirs est fermé lors des vacances scolaires de fin d'année et d'été.

Nous vous souhaitons une belle année 2020/2021 !

L'équipe des Farfadets

02 40 82 72 29 / enfance

lesmoutiersenretz@pornicagglo.fr



Aide aux entreprises COVID-19

Pornic aggro Pays de Retz abonde le fonds territorial «Résilience»

Pornic aggro Pays de Retz se mobilise afin d'accompagner au mieux, les commerçants, artisans, indépendants, pour traverser cette crise sanitaire sans précédent.

Elle a eu à cœur, dès le départ, de les informer sur les mesures nationales et régionales déployées en faveur des acteurs économiques consultables sur www.pornicagglo.fr et de mettre en œuvre des actions spécifiques.

L'agglomération décide de s'engager financièrement dans la mise en place du fonds territorial « Résilience » initié par la Région des Pays de la Loire à destination des TPE (commerçants, artisans, indépendants). Ce fonds sera mobilisable sous

forme d'avance remboursable sans contrepartie bancaire. Non cumulable avec le fonds de solidarité, il viendra compléter les mesures mises en place par le Gouvernement, BPI France et la Région des Pays de la Loire.

Les personnes intéressées peuvent consulter régulièrement www.pornicagglo.fr et remplir le questionnaire en ligne.

Cela permettra aux services de connaître l'impact de la pandémie Covid-19 sur leur activité, mais surtout de les contacter plus facilement pour les orienter au mieux.

**PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ
SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - 02 72 92 40 15**

Le Work In Pornic

la destination entreprise tout inclus

Le Work In Pornic (W.I.P.) ouvrira en janvier 2021 au Val Saint-Martin. Il réunira, sur un même lieu, des professionnels et mettra à leur disposition, dans un esprit collaboratif et innovant, tout ce qu'il faut pour faire fructifier les idées et les talents : des espaces flexibles pour l'organisation de conférences, réunions, formations et rendez-vous, **une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et 750 m² de bureau à louer en individuel ou en plateau.**

Domicilié au Work In Pornic - WIP, le service développement économique de Pornic aggro Pays de Retz accompagne les entreprises dans leurs projets de création, reprise ou développement d'entreprises. Interlocuteur de proximité, il facilite les démarches des entrepreneurs via un accompagnement sur mesure.

<http://www.pornicagglo.fr/grands-projets/>



Activités Pôle Jeunesse

Nouveau programme disponible !



Florence Berthelot, coordinatrice jeunesse sur le secteur 4 : Villeneuve-Les Moutiers-La Bernerie, vous informe du nouveau calendrier des activités du pôle jeunesse de l'agglo 11-17 ans.

Vous retrouverez ces informations sur le site : <http://www.pornicagglo.fr/animation-jeunesse-vacances-dete/>

Tél : 02 40 02 62 92 / 06 70 43 06 18
www.pornicagglo.fr

PLANNING DES OUVERTURES 2020-2021 ACCUEIL ADOS 14-17 ANS

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
SAMEDI 12 VENDREDI 18 SAMEDI 26	VENDREDI 2 SAMEDI 10 VENDREDI 16 VACANCES SCOLAIRES	VACANCES SCOLAIRES SAMEDI 7 VENDREDI 13 SAMEDI 21 VENDREDI 27
DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
SAMEDI 5 VENDREDI 11 VACANCES SCOLAIRES	SAMEDI 9 VENDREDI 15 SAMEDI 23 VENDREDI 19	SAMEDI 6 VENDREDI 12 VACANCES SCOLAIRES
MARS	AVRIL	MAI
VACANCES SCOLAIRES VENDREDI 12 SAMEDI 20 VENDREDI 26	SAMEDI 3 VENDREDI 9 SAMEDI 17 VENDREDI 23 VACANCES SCOLAIRES	VACANCES SCOLAIRES SAMEDI 15 VENDREDI 21 SAMEDI 29
JUIN	VENDREDI 4 SAMEDI 12	VENDREDI 18 SAMEDI 26

PLANNING DES OUVERTURES 2020-2021 ACCUEIL PREADOS 11-13 ANS

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
MERCREDI 9 SAMEDI 13 MERCREDI 16 SAMEDI 23 MERCREDI 30	MERCREDI 7 SAMEDI 10 MERCREDI 14 VACANCES SCOLAIRES	MERCREDI 4 SAMEDI 7 MERCREDI 18 SAMEDI 21 MERCREDI 25
DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
MERCREDI 2 SAMEDI 5 MERCREDI 9 MERCREDI 16 VACANCES SCOLAIRES	MERCREDI 6 SAMEDI 9 MERCREDI 13 MERCREDI 20 SAMEDI 29 MERCREDI 27	MERCREDI 3 SAMEDI 6 MERCREDI 10 MERCREDI 17 VACANCES SCOLAIRES
MARS	AVRIL	MAI
MERCREDI 10 MERCREDI 17 SAMEDI 20 MERCREDI 24 MERCREDI 31	SAMEDI 3 MERCREDI 7 MERCREDI 14 SAMEDI 17 VACANCES SCOLAIRES	MERCREDI 12 SAMEDI 15 MERCREDI 19 MERCREDI 26 SAMEDI 29
JUIN	MERCREDI 2 MERCREDI 9 MERCREDI 23 SAMEDI 26 VACANCES D'ÉTÉ !!	SAMEDI 12 MERCREDI 16 SAMEDI 30

ANIMATION JEUNESSE www.pornicagglo.fr PORNIC aggro PAYS DE RETZ

M TAXIS MORLET

**LES MOUTIERS EN RETZ
PORNIC - LA BERNERIE EN RETZ**

06 78 71 99 61

Prise de rdv de 9h à 18h du lundi au vendredi
Le week-end sur réservation

taxi.morlet@orange.fr

19, rue du Pré Tarin

44760 LA BERNERIE EN RETZ

 Conventionné
organisme
d'assurance
maladie

 4 taxis

 Minibus
7 passagers

 Gare et
aéroport

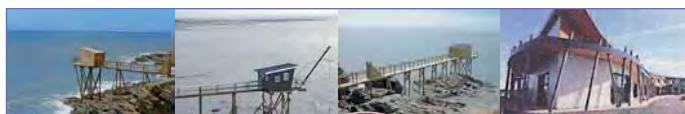
 Hopitaux



www.marionetmathieuopticiens.fr



1 place de la Gare - 44210 PORNIC - 02 51 18 63 59



Jolly CHARPENTE

TRAVAUX MARITIMES
CHARPENTE
OSSATURE BOIS



 Z.A. Les Jaunins - Bourgneuf en Retz - 44580 Villeneuve en Retz
Tél. 02 40 21 42 40 - www.jolly-charpente.com

Domaine du Sillon Côtier



NICOLAS FERRÉ
VIGNERON - RÉCOLTANT

1^{ER} CHEMIN DE TRÉLEBOURG • 44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ

Tél. 02 40 64 77 29 • sillon-cotier@wanadoo.fr

www.domaine-sillon-cotier.com



POMPES FUNÈBRES

Allain

SALONS FUNÉRAIRES
ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSÈQUES
DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE
CONTRATS OBSÈQUES

16, rue de Nantes - 44320 CHAUMES-EN-RETZ
Tél. 02 51 74 57 94

Ag 9844306

35, rue Jean du Plessis - 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ
Tél. 02 40 64 61 07

Ag 200044333

1 rue de la Taillée - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
Tél. 02 40 21 93 30

Ag 200044328

PATRICE ENTRETIEN & VITRERIE

Bel Essor - Le Clion sur Mer
44210 PORNIC

Tél./Fax 02 40 21 70 73
patricebeillard@aol.com

BREHARD

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Z A le pont neuf 44320 SAINT PERE EN RETZ
Tel : 02.40.21.70.78 - Fax : 02.40.21.86.16
secretariat@brehard-tp.fr



2020 - Une année particulière au CME

Installé en octobre 2019, le Conseil Municipal des Enfants a pu réaliser une partie de ses projets :

- ♦ Commémoration du 11 novembre 2019 ;
- ♦ Petite animation lors du repas des aînés ;
- ♦ Portage des colis de fin d'année ;
- ♦ Cérémonie des vœux ;
- ♦ Plantation d'arbres fruitiers dans le jardin de la Maison des Associations ;
- ♦ Semis de graines mellifères et plantation de tomates.

La crise sanitaire a interrompu la mise en œuvre des actions projetées au troisième trimestre : sortie vélo en famille avec ramassage des déchets, tournoi de pétanque avec l'Elan Monastérien, mini-olympiades, vente de gâteaux au profit de «Courir Avec».

En cette rentrée 2020/2021, un nouveau conseil a été installé.



Il décidera prochainement des actions à réaliser tout au long de l'année. Cette implication des enfants joue un rôle utile et apprécié des administrés. L'engagement de ces jeunes citoyens représente, pour eux, un enrichissement humain et civique.



Visite des CE2 - CM1 au jardin collectif

Pour terminer le cycle d'activités qui avait été prévu cette année, jeudi 2 juillet, les jeunes de CE2/CM1 sont venus, à pied, au jardin collectif des Moutiers avec leur enseignante.

De petits groupes se sont constitués pour, dans un premier temps, visiter le jardin : les plantations, la mare, la spirale aromatique...

Les petits curieux sont ensuite partis à la recherche d'insectes très nombreux en cette période. Ils les ont dessinés puis relâchés. Stéphanie Heschung,

l'enseignante, avait apporté des planches sur lesquelles les jeunes dessinateurs ont pu retrouver le nom de chaque animal.

La matinée s'est achevée par un pique-nique avec une dégustation de sirop à la menthe du jardin, en apéritif, et de fraises du jardin, en dessert.

Un bon moment de partage que les participants du jardin collectif apprécient tout autant que les jeunes et leur enseignante. A renouveler pour l'année scolaire 2020/2021 !



La rentrée scolaire 2020 à l'école Eric Tabarly

La rentrée s'est bien déroulée ce mardi 1^{er} septembre. Des horaires aménagés ont été mis en place afin de respecter le protocole sanitaire relatif aux établissements scolaires. Les élèves du CE1 au CM2 sont rentrés les premiers et ont été suivis, 15 minutes plus tard, par les élèves de maternelle et de CP.

Les horaires sont les suivants :

♦ **Pour les classes de PS-MS et de GS-CP** : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

♦ **Pour les classes de CE1-CE2, CE2-CM1 et CM2** : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15

Les élèves sont répartis dans 5 classes :

♦ **Petite Section/Moyenne Section** :

11 + 10 élèves soit 21 élèves
Enseignant : M HENRY Jérôme
ATSEM : M^{me} BRETOME Laurence

♦ **Grande Section/CP** :

15 + 7 élèves soit 22 élèves
Enseignante :
M^{me} DE MARCOS Aurélia

ATSEM : M^{me} COLIN Florence

♦ **CE1/CE2** :

13 + 9 élèves soit 22 élèves
Enseignante :
M^{me} LACORD Florence

♦ **CE2-CM1** :

10 + 14 élèves soit 24 élèves
Enseignantes : M^{me} HESCHUNG Stéphanie (lundi - mardi - jeudi)
M^{me} GERBAULT Catherine (vendredi)

♦ **CM2** : 19 élèves

Enseignants : M. HERVE Laurent (lundi-mardi-vendredi)
M^{me} GERBAULT Catherine (jeudi)

Un parcours de culture et de citoyenneté...

Cette année scolaire 2020-2021, l'école Eric Tabarly mettra à l'honneur l'architecture et le patrimoine ainsi que le livre de Jeunesse, dans le cadre de projets partenariaux avec la commune, ses associations et la librairie l'Embellie de La Bernerie en Retz.

En partant à la découverte du patrimoine monastérien et de ce qui fait l'identité de notre commune, les élèves développeront leur approche sensible, artistique et historique. Le projet 4Z'A, conduit depuis 21 ans avec les écoles des communes voisines, s'inscrit dans cette même perspective.

En fin d'année, chacun pourra

apprécier les productions dans le cadre d'expositions (à Chaume en Retz et aux Moutiers) et d'affichages au sein de la commune.

Dès le vendredi 18 septembre, les CM2 de l'école, accompagnés par Laurent Hervé, leur enseignant, Christophe Kuentz, conseiller pédagogique, et guidés par Patrice Pipaud, ont découvert le patrimoine et l'histoire de la commune au cours d'une déambulation dans le bourg.

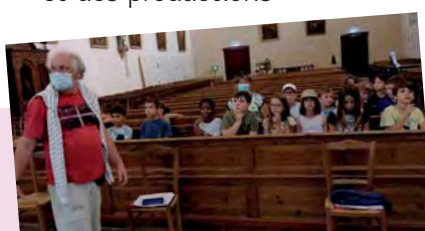
Le partenariat avec la bibliothèque sera poursuivi et développé, en commençant par des découvertes et des productions

littéraires avec les élèves du cycle 3, autour de la BD.

Les lectures et le Prix littéraire proposé par la librairie l'Embellie compléteront ce projet.

De belles lectures et créations littéraires en perspective pour toutes les classes !

Enfin, dans le cadre de l'Education Morale et Civique (EMC), des élèves de CM qui le souhaitent pourront s'engager au sein du Conseil municipal des enfants afin de poursuivre le travail de leurs aînés, proposer et initier aussi de nouveaux projets (projets à l'initiative des enfants en partenariat avec la commune).



Une enfance à tout le monde : Cadou 1920-1951



Le 15 février 1920, René Guy Cadou naît à Sainte-Reine-de-Bretagne. Le centenaire de ce poète si sensible est un peu passé inaperçu en cette année où les Ides de mars ont fait de nous des confinés ou exilés :

« C'était le dix-sept mars comme aujourd'hui
J'étais déjà à des kilomètres de Paris »²

De la Brière au pays de Chateaubriand, sa courte vie le voit arpenter beaucoup de chemins, mais ceux du Pays de Retz, de Bourgneuf à Pornic, ont inspiré son œuvre.

Une histoire de petit train

Cadou sur la côte du Pays de Retz, c'est d'abord pour moi une histoire de petit train. Celui qui circule au début du siècle entre Paimbœuf

et Pornic et fait son plein de voyageurs au débarcadère de Mindin³. Lorsque Gilles, le héros de la *Maison d'été* (roman largement autobiographique) participe aux battages, son enfance lui revient aux oreilles avec le bruit d'une locomotive :

« Tout d'un coup, au détour d'une charrière, j'ai eu un choc au cœur, un vrai choc qui fait mal et je suis devenu tout blanc. Quel était donc ce bruit qui me rappelait tant de choses ? Je me souviens. C'était à chaque départ de vacances le petit train souffreteux que nous prenions pour aller au bord de la mer. Il passait entre des haies de tamarins, il s'arrêtait à toutes les gares. Un monsieur à casquette dorée allait de wagon en wagon, remuait au passage des chaînes peintes en noir, et laissait sur les petits cartons que nous lui tendions une étoile, une étoile de vide à laquelle on pouvait appliquer l'œil et regarder. La locomotive était comme celle du chemin de fer qu'on m'avait acheté pour jouer le soir sous la lampe. Elle avait des hoquets et des bruits de freins terribles, il fallait lui donner à boire souvent. A une station, le train s'arrêtait dix minutes. Ma mère restait dans le compartiment ; mon père et moi allions jusqu'à la buvette de la gare. La bonne femme qui nous servait s'appelait la mère Rouget et cela me faisait rire. Je buvais quelques gouttes d'un vin blanc à goût de pierre. Au mur, il y avait un portrait de Gambetta. »⁴

Un an plus tard, dans *Mon enfance*

est à tout le monde, René évoque à nouveau :

« Le petit train des baigneurs qui fait halte entre les tamarins et lève le coude dans toutes les gares. Le chauffeur a l'air d'un vieil automobiliste idiot avec de grosses lunettes et sa visière dans le cou. Les wagons sont comme les tronçons d'un ver énorme, qui se raccommode parmi les pins et les fougères, et dans les sables de la côte : ils n'en finiront jamais de s'unir et ça fait un bruit épouvantable de vitres brisées, de carcasses maigres qui s'entrechoquent. Les fleurs des acacias neigent sur les banquettes. »⁵

Le poète ne manque pas d'exploiter la veine ferroviaire de sa mémoire :

« Te souvient-il de la douceur des petits trains
Dans les pays de bord de mer entre les tamarins
Tu es en voyage avec ton père et tu regardes
Un collègue de bœufs qui part en promenade
Tu es dans un bistrot près du mécanicien
A lui rafistoler les lignes de la main
Et tu songes tout bas à ta mer qui brode
Des jeux de lotos ou bien des pagodes »
puis, apostrophant un triste train de banlieue :

« Tu ne peux me mener plus loin que ton ancêtre
qui paissait tristement le long de la banquette. »⁶

Adolescent, à Saint-Michel-Chef-

1) René Guy Cadou, *Mon enfance est à tout le monde*, Le Castor Astral, 1995 (écrit de juillet à décembre 1947 à Louisfert) - 2) *Les ides de mars*, recueil *Le Diable et son train 1947-48* - 3) *Le petit train à voie métrique de la compagnie des Chemins de fer du Morbihan, circule entre Pornic et Paimbœuf entre 1906 et 1935*. - 4) *La Maison d'été...* p.40-41 - 5) *Mon enfance est à tout le monde...* p.126

Chef, il se moque gentiment de la cheffesse de gare qui guette les convois avec la lunette de son défunt mari, capitaine au long cours, et, avec d'autres garnements, suiffe les rails du petit train pour le faire désespérément patiner⁷.

Le côté des falaises et le côté des dunes

C'est au cours des vacances pornicaises à la villa « 'Restons-y' ; à mi côte, dans la rue de la source, un escalier de pierre dure, une demeure délabrée, comme un vieil accordéon, des pièces sombres où nous nous entassions [...] »⁸ où à « 'La Tirelire' une demeure de parpaings et de planches que nous avons à un carrefour, là-bas où c'est déjà la mer »⁹ que René découvre « la côte sauvage entre Pornic et la Bernerie » et ses éboulis de pierre par lesquels il aborde la mer :

« Un étroit sentier, coupé en certains endroits par l'érosion, suivait la falaise. Des lézards venaient se chauffer entre les touffes d'ajonc sur les pierres plates. Des oiseaux criaient ; au loin, dans la brume, on apercevait les contours de l'île de Noirmoutier et la masse sombre du bois de la Chaise. »¹⁰

Les premières promenades solitaires de l'enfant Cadou le mènent sur la pelouse de la « Pétardière » (que l'on appelle aussi Monval). Il a huit ans et aime les ombrages des grands sapins sous lesquels se cache le vieux manoir à tourelles et la chapelle construits à la fin du XIX^e siècle par un vieil abbé poète. La grand-mère Cadou avait loué vers 1900 un logement d'été chez le jardinier de Monval, elle rassemblait maintenant ses enfants à Pornic autour du 15 août. L'une de ses filles, Marie, la marraine de René, avait été institutrice à La Bernerie pendant la Grande guerre. À Saint-Michel, « entre deux

équipées dans les dunes de Camberge »¹¹ nait le premier recueil d'un poète de 17 ans :

*« Oh ! Ces grands escaliers
Qui descendent jusqu'à la mer
Voici la plage où l'on efface les pas
compromettants »¹²*

*la mer exerce une fascination
nostalgique sur l'adolescent :*

*« La barrière qui ouvrait sur les
prairies grasses de la mer a clos
ton visage abyssal. Tes mains ne
frotteront plus le dos tambourinant
de la lune pour en faire jaillir les
marées : les vagues ont ceint leur
écume de courroies d'algues. »¹³*

À peine plus de 20 ans et le voici qui aborde l'autre bout de la Bernerie, après celui des falaises, le côté des dunes :

*« Je pars aux premiers feux vers les
dunes de Lierne*

*Et quand j'arrive enfin – la mer est
déjà là »¹⁴*

Par la vertu d'un remplacement de quelques mois à l'école de Bourgneuf en Retz (printemps 1941), il a retrouvé l'ami Sylvain Chiffolleau qui l'accueille chez ses parents à l'hôtel de la Boule d'or¹⁵ :

*« Les souvenirs que j'ai sont vagues
de grand large*

*Qui retombent parfois sur les pays
déserts*

*Hôtel des Chiffolleau ! Tes chambres
à cordage*

*Ballotent mon esprit comme un
enfant des mers »¹⁶*

En route vers le fabuleux spectacle des couchers de soleil sur la baie qui leur laissaient « l'âme bleue » les deux amis s'en vont par les marais dans la « dansante beauté des jours » :

*« Lorsque nous avons longuement
marché dans la tiédeur des marais,
franchissant les innombrables
planches lancées de part et d'autre
des fossés, nous débouchions sur
un large chemin, parallèle au grand
étier. Nous le suivions jusqu'à l'écluse
dont nous montions les quelques
marches pour mieux surplomber le*

*port minuscule du Collet ; quelques
barques noires s'agglutinaient sur
les pavés du quai, en tout sens, la
coque renversée, comme ivres de
goudron qui les revêtait. Aussi loin
que portaient nos regards, s'étendait
la luisante marée des vases aux eaux
figées, jusqu'à la frange blanche du
jusant, vers Noirmoutier. »¹⁷*

Dans le petit square où nul enfant ne joue, la stèle solitaire élevée en 1964 par la volonté des amis du poète et ceux du Pays de Retz a perdu le saule pleureur qui l'abritait. La Boule d'or n'apparaît plus sur la façade refaite à neuf de l'hôtel des Chiffolleau.

*« Mais le soir dans ton triste hôtel
La Boule d'Or si bien nommée
D'embruns et de ciel embrumée
Roulait au fond de nos prunelles »¹⁸*

Désormais, la mer ne le verra plus qu'aux grandes vacances ou lors de quelque froide visite dominicale à la Villa les anges à Saint-Brévin chez son ami Michel Manoll, mais dans le vent tinte déjà la cloche des départs :

*« La porte s'est fermée
Ma lampe a brûlé tard
Sur la table vernie j'avais laissé ta
part »¹⁹*

La maison d'Hélène

Clisson, 17 juin 1943, « un grand pan de ténèbres s'écroule sur ma vie, je vois clair »²⁰ écrit-il à Michel. Hélène, fille de Saint-Brévin et de la Bernerie est entrée dans sa vie :

*« Sans t'avoir jamais vue
Je t'appelais déjà
Chaque feuille en tombant
Me rappelait ton pas
La vague qui s'ouvrait
Recréait ton visage
Et tu étais l'auberge
Aux portes des villages. »²¹*

Cet été-là, René est en villégiature à l'auberge des Chiffolleau, il marche sur la plage « à la recherche d'un pied nu ». Il le sait d'enfance : les falaises cachent aussi de petites plages où il n'est

6) René Guy CADOU, *Trains de vie*, recueil *Le Diable et son train* 1947-48 - 7) Christian MONCELET, *Vie et passion de René Guy Cadou*, BOF éd. 1975 - 8) *Mon enfance est à tout le monde* p. 75 - 9) *Mon enfance est à tout le monde* p. 126 - 10) *Mon enfance est à tout le monde* p. 127 - 11) Michel MANOLL, *René Guy Cadou, collection poètes d'aujourd'hui Seghers* 1954 - 12) René Guy CADOU, *Brancardiers de l'aube* 1937.



point besoin d'exprimer l'indicible :

« Nous usions du silence à l'infini.
Pour nous, le silence c'était une
petite plage où la vague bourdonne
du côté des falaises de Crève-cœur »
et d'évoquer l'impossible maison
au long cours, la maison du
Crève-cœur :

« Roulée par le soleil déroulée par la
vague

Lissant son col mouillé aux fleurs
des terrains vagues

Apaisant de son toit les tremblants
horizons

Tandis que les rameaux se mêlent
aux cordages

Que les fenêtres bleues guettent leur
équipage

Appareille vers nous l'impossible
maison »²²

Est-ce son caractère de
pèlerinage ? La visite à la chapelle
de Monval le laisse étonnamment
solennel :

« Nous restâmes de longues minutes
sans rien nous dire, sans souci de
religiosité, simplement parce que,
en dehors de tout romantisme, la
solitude et le silence du lieu nous
semblaient propres à une muette
interrogation de deux âmes qui
ne faisaient que pressentir leur
communion. »²³

La solitude et le silence ne fait
plus peur et les amis viennent se
rafraîchir dans la maison chaloupe
échouée là-haut près de la gare de
La Bernerie :

« Dans une simple maison du
Pays de Retz j'ai rencontré le visage
de solitude. Plus que par la lampe,

le vaisselier y était éclairé par les
pommes et de cette ambiance
banale émanait pour moi une
tendresse particulière [...] La mer
vivait, si proche qu'elle semblait
inquiéter les très jeunes enfants
troublés dans leur sommeil. Le
chalet Charles-Marie devenait une
chaloupe gorgée de tous les biens
de ce monde, dons que le poète
répandait autour de moi. Un amour
surprenant en rayonnait, que je
reçus alors de mains attentives à
mon apaisement. »²⁴

Cadou de bien des lieux et de
peu de temps, de l'enfance
meaulnienne au printemps de
Louisfert. Cadou des hameaux
et des petites plages, « la poésie
n'est pas vaine puisqu'elle permet
l'amitié » et dans ces jours où
le chemin de la gare prend des
allures de Golgotha, les amis
recueillent avant son départ qu'ils
savent éminent « le visage du
voyageur »²⁵ :

« Mais quels éclats de voix, quelle
allégresse, lorsque nous lui rendîmes
visite, [...] dans la villa familiale où
crépitait un feu de garde-chasse.
Des iris, des violettes, des genêts
et des narcisses embaumaient le
jardin, d'où l'on découvrait l'océan
[...] étrangement frêle, le visage
diaphane et les yeux comme lavés
d'une eau céleste. [...] Ce garçon de
trente ans, naguère robuste, bien
posé sur le sol, à la voix chaude,
chantante et qui savait se faire
vibrante, haute en couleurs, était
sorti de sa chrysalide charnelle.

Ses épaules s'effaçaient ; de sa
belle main il ne restait qu'une
feuille déjà détachée de l'arbre,
mettant à jour ses nervures [...] son
sourire, mélancolique, hélas,
creusait davantage ses pommettes
décharnées.²⁶ »

Le demi-siècle s'achève à la
Bernerie et l'hiver à Louisfert :

« Amis pleins de rumeurs où êtes-
vous ce soir
Dans quel coin de ma vie longtemps
désaffecté ?

[...]

Qu'ai-je fait pour vous retenir quand
vous étiez

Dans les mornes eaux de ma
tristesse, ensablés

Dans ce bief de douceur où rien ne
compte plus

Que quelques gouttes d'une pluie
très pure comme les larmes ? »²⁷

Patrice Pipaud

13) René Guy CADOU, *Au creux d'une pipe*, recueil *Brancardiers de l'aube* 1937 - 14) René Guy Cadou, *Bourgneuf en Retz*, recueil *Bruits du Cœur* 1941 - 15) *Aujourd'hui l'Auberge rétro*, à l'angle de la rue qui mène à la gare et au square Cadou. - 16) René Guy Cadou, Sylvain Chiffolleau, recueil *Que la lumière soit* 1949-1951 - 17) Sylvain CHIFFOLLEAU, *L'ami René Revue Signes* N° 12/13 1990 - 18) René Guy Cadou, Sylvain Chiffolleau... 19) René Guy Cadou, *Villa les Anges* 1943 - 20) Michel MANOLL, *René Guy Cadou ...* p68 - 21) René Guy Cadou, *Hélène*, Recueil *La vie rêvée* 1944 - 22) René Guy Cadou, *La maison du Crève-cœur*, Recueil *La vie rêvée* 1944 - 23) *Mon enfance est à tout le monde* p. 127 - 24) Jean BRUNEAU, *dans Les soleils de René Guy Cadou, témoignages et souvenirs*. S. Chiffolleau 1976 - 25) René Guy Cadou, *Sainte Véronique*, Recueil *Saint Antoine et compagnie* 1948 - 26) Michel MANOLL, *René Guy Cadou*. Coll. *Poètes d'aujourd'hui*. - 4e éd. P. Seghers 1969 p. 101 - 27) René Guy Cadou, *La soirée de décembre*, Recueil *Les biens de ce monde* 1949-1950.



Lépreux sermonnés par un évêque, miniature du XIV^e siècle (source Wikipédia)

L'entrée de l'ancien lazaret de Mindin en bordure de Loire, carte postale vers 1900, (coll. particulière)

Maladreries, lazarets et quarantaines

Nous avons vu, avec la crise sanitaire, resurgir des mots et revenir des situations dont nous pensions qu'elles nous seraient définitivement épargnées. Confinés, isolés, la marée haute dans nos rues à l'affût du contrevenant sans sauf-conduit, nous revivions sans le savoir des situations déjà vécues par nos prédécesseurs.

Si nos lieux de confinements nous étaient familiers et parfois même choisis loin de la ville, ceux des anciens

Monastériens étaient plus rudes que leurs contemporains isolaient à l'écart des lieux habités. Non loin de Prigny est le site des Grandes Maladreries dont l'ancienne ferme de La Rairie est le souvenir. Là, s'élevait une chapelle consacrée à « saint Ladre » encore attestée sur un document de 1581. La chapelle est confondue avec les maladreries dans un autre document de 1667 : « La Rairie [...] où autrefois y avait une chapelle appelée les Maladreries ». Saint Ladre est une déformation de Saint Lazare, et le terme désigne aussi les Lépreux qui au Moyen âge habitaient ces lieux situés à l'écart des lieux habités. Il existait deux maladreries sur le territoire de la commune. Les Petites Maladreries se situaient en dehors du bourg, près du site de l'ancienne école publique en bas de la rue de la Source, jadis chemin de la Rairie. Les Ladres vivaient séparés des habitants du bourg et de Prigny. Ils devaient porter un habit facilement reconnaissable et, depuis le XIV^e siècle, devaient posséder une cliquette pour manifester leur présence.

Lazare a aussi donné l'origine au mot Lazaret qui désignait un lieu d'isolement lors des épidémies. Le Pays de Retz n'a pas été épargné par celles-ci au cours des siècles. La Peste noire qui décime l'Europe au milieu du XIV^e siècle, coïncide dans notre région avec les épisodes de la guerre de succession de Bretagne, volet local de la guerre de cent ans. À la fin du XVII^e siècle, la menace épidémique est identifiée comme venant de la mer.

L'arrivée de nombreux navires dans l'estuaire de la Loire, notamment dans la rade de Mindin où mouillent les grands vaisseaux, fait l'objet d'une surveillance et d'une mise en quarantaine des navires suspects. Avec le retour de la peste au début du XVIII^e siècle, les navires sont clairement désignés comme favorisant le déplacement de la maladie. Un lazaret provisoire est installé sur l'île Saint-Nicolas en amont de Mindin, près de la rive gauche de la Loire. Après la Peste, le typhus fait son apparition pendant la Révolution et le château de la Verrie à Saint-Père-en-Retz est utilisé pour l'isolement des malades. Le XIX^e siècle voit l'apparition de la fièvre jaune et du choléra. En 1861, la première maladie, importée de Cuba, fait des ravages dans les équipages de navires accostés à Saint-Nazaire. Elle est à l'origine de la création du lazaret de Mindin, sur la rive gauche de la Loire. Le choléra est apparu en 1832. En 1866, il est à Nantes et fait plus de 400 victimes dans les quartiers populaires.

La pandémie cholérique de 1865-1866, fait reculer les opinions anticontagionnistes de l'époque, désormais, il paraît de plus en plus évident aux hygiénistes que la contagion d'homme à homme est une réalité et que les moyens rapides de déplacement (chemins de fer et navigation à vapeur) favorisent la propagation rapide des épidémies. La mise en œuvre de mesures prophylactiques s'impose et les mesures de quarantaines apparaissent dépassées à plusieurs

médecins. Pourtant, l'opinion publique se réfugie encore derrière l'idée que les quarantaines ont de tout temps été la solution pour s'isoler des populations à risque. De 1879 à 1887, Valentin Vignard, médecin nantais dirige le service sanitaire des Bouches du Danube où il est chargé d'organiser des quarantaines dans un lazaret établi, comme pour la Loire, sur la rive la moins peuplée du fleuve. En 1889, il provoque un débat sur l'utilité des quarantaines avec le spécialiste reconnu de ces questions, le docteur Adrien Proust (père de l'écrivain Marcel Proust).

L'idée de Vignard est de substituer aux quarantaines qualifiées d'inefficaces, les visites sanitaires et les mesures de désinfection aux navires en provenance de régions impactées par l'épidémie. Le but est de ne pas entraver la circulation des marchandises.

La prise en compte des priorités commerciales est une idée nouvelle et l'évolution va se faire au cours de conférences internationales. Ainsi, le docteur Proust fait-il installer des étuves au lazaret de Mindin et la législation qu'il met en place en 1893 assouplit les quarantaines, ne l'imposant qu'aux navires effectivement infectés.

Dans la dispute entre Vignard et Proust, le médecin nantais avance l'idée « qu'il ne faut point oublier que la prospérité du commerce est aussi un facteur de la santé publique. » Une affirmation qui résonne avec les débats récents autour de l'impact du confinement sur les activités économiques.



La crise sanitaire s'affiche

Dans le bourg, dans nos espaces familiers, la crise sanitaire s'affiche : notes hebdomadaires de Madame Le Maire, affichages, terrasses des commerces agrandies.



Des masques

Dès le début du confinement, des couturières volontaires ont confectionné de nombreux masques et des blouses, faisant parfois preuve de grande patience pour trouver quelques mètres d'élastique.

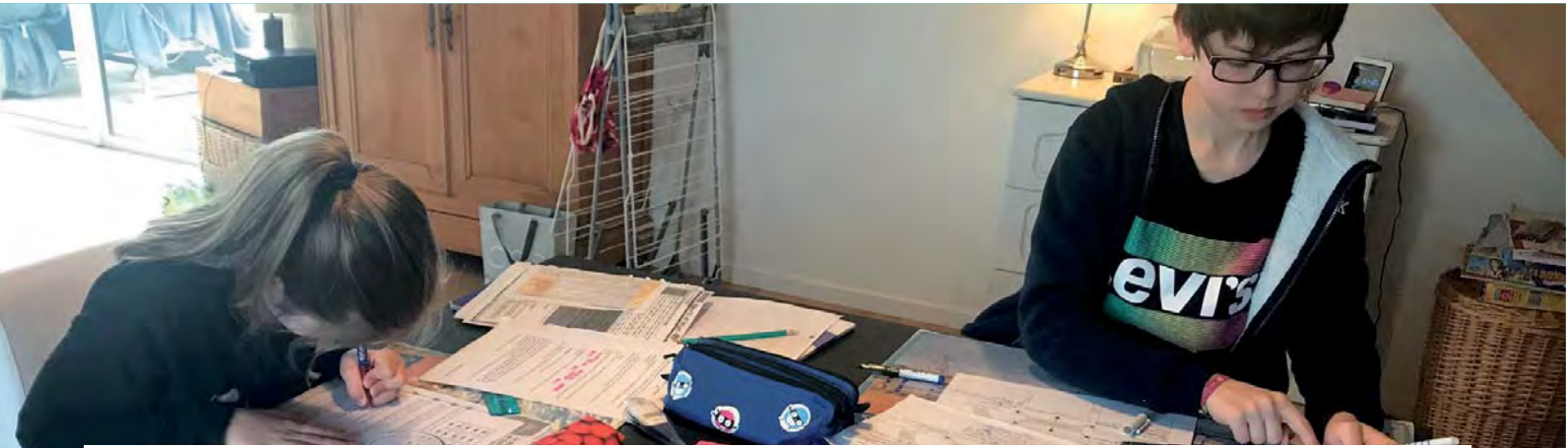
Des masques pour la commune et l'Agglo

Chef d'entreprise de la société Xfq (fabrication de moules, pièces et ensembles pour l'industrie plastique) installé à Dongguan en Chine du Sud, Pierre Le Borgne est propriétaire d'une résidence aux Moutiers-en-Retz.

Confiné dans sa résidence monastérienne, ayant des contacts en Chine, il a réussi à approvisionner la

commune de 4 000 masques chirurgicaux, quand il était encore difficile d'en acquérir. Les masques ont été distribués gratuitement par la municipalité, sur le marché, le samedi matin.

Pierre Le Borgne a également fait parvenir 140 000 masques à Pornic Agglo Pays de Retz.



Interviews et Témoignages

Monique

👉 Pour moi, ça été difficile. Il fallait que je demande à quelqu'un de me faire mes courses. L'infirmière ne voulait pas que je sorte. Les infirmières se relayaient. Je préparais ma liste et elles la donnaient à l'épicerie du bourg.

J'ai deux enfants. Des garçons. Mes enfants ne pouvaient pas venir souvent pour des raisons de santé.

Déjà, je ne peux aller nulle part car je n'entends pas. Je ne peux plus aller au club.

Le confinement, je ne sais pas si ça a apporté quelque chose de bien.

Je regardais les infos, tout le temps, à la télé. Ça vous met au courant. Les jeunes n'écoutent pas les anciens.

Ça n'a rien à voir avec la guerre. Pendant la guerre, on est parti, pas loin, mais on est parti. Avec le virus, on reste chez soi. On est isolé. Toute seule, je me morfonds.

Maintenant, tout le monde se garantit, met un masque. Avant, les hommes n'en mettaient pas. Maintenant, les hommes que je vois devant la boulangerie, en mettent. 🗨️

Jonathan, charcutier

On était content car on a pu ouvrir et travailler.

C'était un peu plus compliqué pour les livraisons car il manquait certains produits.

L'ambiance était un peu tendue au niveau des clients, certains avaient peur.

On a eu des nouveaux clients car les gens préféraient les commerces de proximité aux supermarchés.

Les personnes faisaient de grosses courses pour 3 jours et aussi pour des voisins.

On s'est adapté. Beaucoup de monde est venu vivre le confinement aux Moutiers et on a plus travaillé au mois de mars de cette année que l'an passé. ”

“ **Le Père Paul** a pu vivre au ralenti et reprendre souffle.

C'était un peu comme une retraite spirituelle. La vie commune s'était arrêtée. Cela lui a permis de faire le point, le bilan de sa vie. Le silence était étrange.

Il a profité de ce temps pour terminer de lire des ouvrages en attente.

Il a pu découvrir les abords des Moutiers, au cours de ses balades à pied, dès que ce fut possible. Avec beaucoup d'humour, il a confié avoir parcouru le « quartier du Diable » !

Des paroissiens se sont inquiétés de lui et lui ont fait l'amitié de lui téléphoner. Il célébrait la messe chez lui.

Ce fut un temps différent auquel il s'est habitué.

Autour de lui beaucoup de personnes âgées sont inquiètes. ”

“ **Maud** était enfant lors de la déclaration de guerre et a vécu l'exode. Elle est très philosophe.

Elle a bien vécu le confinement puisqu'elle a l'habitude d'être seule depuis le décès de Paul, son époux.

Elle a été ennuyée de ne pas avoir les visites hebdomadaires de son fils et de sa famille, de ne pas pouvoir faire ses courses, et de ne pas pouvoir se rendre à l'atelier du « Club du Sourire Monastérien » retrouver ses amies pour réaliser les ouvrages.

L'épicerie du bourg livrait les courses et Louisa sa voisine lui rendait des services et lui apportait le pain.

Les infirmières préparaient le semainier et apportaient les médicaments de la pharmacie.

Les « Retz Chauffeurs » l'emmenaient lors de déplacements plus éloignés. Tout le monde était sur le même plan par rapport à la solitude et aux sorties et cela la reconfortait.

Maud se dit lassée par les nouvelles tristes diffusées par les moyens d'information qui la démoralisent et est inquiète de voir les rassemblements se multiplier car ils augmentent le risque de diffusion du virus. ”

Nathalie, boulangère

Pendant le confinement, nous n'avons ouvert que le matin de 7h15 à 12h30.

Il n'y avait plus personne dans les rues, l'après-midi. Pendant la fermeture, je m'occupais des nombreux mails reçus chaque jour (médecine du travail, comptable, ARS...).

Il y a eu l'affichage obligatoire intérieur et extérieur à faire, le protocole de 19 pages à connaître et à appliquer. En cas de contrôle et de non-respect, on risquait une amende de 3 750 € !

Les clients ont eu du mal à comprendre que pour la surface de la boulangerie seulement 2 personnes étaient autorisées à la fois.

On ne pouvait servir qu'une personne à la fois car on n'avait qu'une caisse au lieu de 2.

Il a fallu s'adapter. Au début, les gens prenaient des brassées de pain et à 9h il n'y avait plus rien.

Après 3 ou 4 jours, les clients ont fait des commandes 48h à l'avance. Puis, un roulement s'est installé.

Un lotissement ayant ouvert, on a eu des nouveaux clients. Des personnes sont venues dans leur résidence secondaire. Notre chiffre d'affaire a été réduit de 60 %

pour le mois d'avril car il n'y a pas eu de vacances scolaires pour Pâques.

Pendant le confinement, il n'y a pas eu de rassemblement familial et donc pas de vente de grands gâteaux. Baisse également de la vente des viennoiseries. Notre vente de baguettes tradition et pains a explosé car cela se conserve mieux.

Maintenant, les gens ont gardé leurs habitudes : ils passent des commandes. Avec le télétravail, les clients sont restés un peu plus longtemps aux Moutiers.

Au début, les personnes se mettaient sur le trottoir d'en face pour attendre puis traversaient la rue. C'est mieux avec les barrières et une seule personne par famille comme le demandait le ministère.

Nous avons dû mettre le pâtissier et tous les apprentis en chômage total. Nous avons gardé Anais 1 à 2 fois par semaine et le boulanger pour les fins de semaine. De nombreuses personnes sont arrivées pour le week-end de la fête des mères. Cela a été phénoménal !

On a été déçu car on voulait faire la surprise de notre nouvelle devanture pour nos clients de retour aux Moutiers, à Pâques.

A partir du 1^{er} juillet, tout le personnel a repris.

On a hésité à ouvrir la deuxième boutique. On a même pensé ouvrir à côté du magasin pour vendre le pain en drive !

Jules élève en CM2 et de sa Maman

La maman

“ Dès le début du confinement, nous avons mis en place le travail scolaire le matin et la détente l'après-midi ”.

Jules

“ J'ai aimé voir toute ma famille surtout Papa qui, en temps normal, est en déplacement toute la semaine. J'ai apprécié de travailler à la maison plutôt qu'en classe parce qu'il n'y avait pas de bavardage, je pouvais me concentrer sur mes exercices. Avec mon frère, nous jouions au foot, nous avons construit un hôtel à insectes, nous avons planté un potager: tomates, radis, courgettes haricots...”

Je n'ai pas du tout aimé de ne pas pouvoir aller à la plage ”.

La maman

“ Nous avons utilisé les nouvelles technologies pour communiquer avec notre famille et nos amis. Cette période a permis de nous retrouver en famille ”.



Helène, jeune maman

Pour ma première grossesse, je me suis retrouvée confinée avec mon compagnon Dimitri au cours de mon sixième mois.

Nous étions en télétravail tous les deux. Le plus stressant, pour moi, a été «l'avant confinement». Le corps médical ne savait pas quels risques réels couraient les femmes enceintes. On entendait différents sons de cloche. Mon médecin m'a arrêtée une semaine avant le confinement.

Je suis allée seule à mes rendez-vous pour le suivi de grossesse. Dimitri m'accompagnait pour les cours d'accouchement chez la sage-femme.

Il a été compliqué de trouver le matériel pour bébé pendant le confinement ; magasins de puériculture fermés et déplacements restreints. Il a fallu attendre le déconfinement pour faire comme la majorité des futurs parents, nous équiper !!

J'ai accouché le 30 juin à la clinique Jules Verne à Nantes. Mon compagnon a pu assister à l'accouchement et rester avec moi par la suite. Les visites étaient interdites à la famille et aux amis. Cela ne m'a pas dérangée. Nous avons pu nous retrouver tous les 3 avec notre fille Aimée. Je suis rentrée 5 jours après l'accouchement.

Je dirais que mis à part la panique avant le confinement, tout s'est bien passé !





Les Infirmières des Moutiers en retz

Aux Moutiers, sur le plan professionnel, comment avez-vous vécu le confinement lié à la crise sanitaire ?

« Nous avons eu la chance d'avoir été relativement épargnés dans notre région. Nous avons pu bénéficier des pratiques utilisées dans l'Est, nous avons suivi les directives sanitaires : fermeture de la permanence infirmière. Nous avons dû adapter nos pratiques professionnelles, afin de limiter les risques de propagation.

Il fallait penser à se protéger et à protéger nos patients. Par notre formation, nous sommes sensibilisées et formées pour gérer les maladies contagieuses, mais la crise du Covid-19 est sans précédent par son ampleur mondiale. »

Le COVID-19, a-t-il engendré du stress, voire de l'angoisse ?

« Oui, un peu de stress au début. Mais, les différents protocoles, mis en place en équipe, agir ensemble, réfléchir à des situations et s'y adapter, ont diminué notre stress. Notre efficacité s'en est trouvée renforcée. Nous suivions l'actualité et l'évolution des découvertes sur ce virus.

La difficulté a été de trouver le juste milieu pour assurer notre rôle de prévention sans pour autant majorer la peur et l'anxiété chez les patients et la population. »

Quel a été votre principal problème ?

« Notre principal problème a été d'éviter la propagation du virus. Nous avons un rôle essentiel de prévention puisque c'est la seule arme que nous avons et que nous avons encore contre ce virus. Nous avons eu quelques difficultés pour l'approvisionnement en matériel (gel hydro alcoolique, désinfectants de surface, gants, blouses, sur-blouses...). Par internet, par la générosité de commerçants, de particuliers et de patients, nous n'avons pas été démunies. »

Est-ce que votre activité quotidienne a augmenté ? Si oui, quelles en sont les raisons ?

« Au début, nous passions plus de temps à nous préparer pour les soins (désinfections, habillage,

adaptation de l'environnement et limitation au strict nécessaire à apporter chez le patient). Concernant les locaux de la maison médicale, nous avons été plus rigoureuses sur la désinfection.

Les auxiliaires de vie, à leur grand regret, ont dû réduire ou stopper leurs passages. De ce fait, nous prenions la liste des courses, que nous déposions chez les commerçants qui livraient nos patients.

Nous prenions aussi plus de temps pour parler, rassurer pour pallier à cet isolement, isolement que nous ressentions tous, que nous partagions aussi. Claire et Julie ne pouvant plus exercer, la maison médicale nous paraissait vide.

Nous nous sommes senties aidées et soutenues par la municipalité. Elle a su répondre à nos demandes. Nous avons été rassurées de savoir qu'elle avait mis en place une surveillance pour les personnes isolées. »

Vos patients vous ont fait part de leurs souffrances morales. Qu'avez-vous entendu le plus souvent ?

« La difficulté pour eux de ne plus pouvoir voir leur famille.

La crainte de contracter la maladie ou qu'un membre de leur famille soit contaminé.

Certains étaient habitués à sortir avec des auxiliaires de vie, d'autres avaient, l'habitude d'aller faire leurs courses, d'aller chercher leur pain. Ces sorties leur manquaient. Une chaîne de solidarité entre voisins s'est créée.

Pour la majorité des patients, le plus difficile à gérer était l'isolement et plus particulièrement l'absence de visite, même si les familles étaient présentes par leurs appels téléphoniques quotidiens.

Ils ont su s'adapter à ce changement et ont fait preuve de courage ce qui nous a bien aidé à gérer cette crise.

Rappelons que face au Covid-19, les gestes barrières et les masques sont nos seules protections. »

**Alison**

« Dès le début du confinement, nous avons établi des horaires fixes et un planning journalier pour garder un rythme de vie « quasi-normal », surtout pour les enfants : travail scolaire le matin, petites balades, activités sportives, jeux de société, puzzles et cuisine l'après-midi. Les enfants ont été très volontaires pour le travail scolaire demandé. Ce qui nous a permis de vivre assez sereinement ce confinement ».

Mahé (en 6^e)

« J'ai eu le sentiment de travailler un peu plus que le reste de la maison ! C'est l'anglais qui a été le plus difficile, mais j'ai eu maman comme professeur qui a été d'un grand soutien. Les profs se sont beaucoup investis, ce qui a facilité les devoirs à la maison...

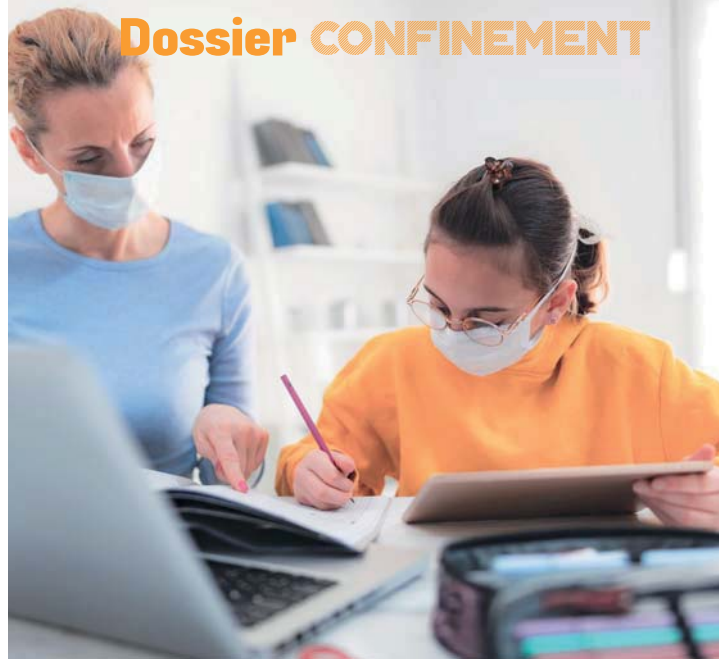
Et jouer à la console m'a permis de parler et de garder contact avec mes copains. »

Jeanne (CE2)

« Avec l'école, j'étais très autonome grâce à mes maîtresses Stéphanie et Laëtitia. Tous les soirs, je retrouvais ma cousine Alice, sur Skype, et nous avons joué à Harry Potter... »

Alison et Erwan ont continué à travailler en alternance, chacun leur tour, en présentiel et/ou en télétravail, pour ainsi accompagner les enfants dans leur quotidien. Ils ont pris aussi plaisir aux « Apéro-Skype » avec les « Mout Mout » et leurs familles, aux « café-trottoir » avec les voisins tout en gardant la distanciation physique.

« Le confinement a permis de retrouver le vrai sens de la famille, du partage, de l'échange »

**Elise**

« Je ne suis pas sortie de chez moi pendant les deux mois. Ma fille me téléphonait tous les jours, mais elle n'est pas venue me voir. Mon fils prenait de mes nouvelles tous les deux jours et je prenais des nouvelles de mon autre fils, Gaël, une fois par semaine.

Tous les quinze jours, les "Retz Chauffeurs" Annick et Jacky auxquels je donnais un chèque, faisaient mes courses. Ma voisine m'a apporté mes médicaments. »

Qu'est-ce qui vous a manqué le plus pendant cette période ?

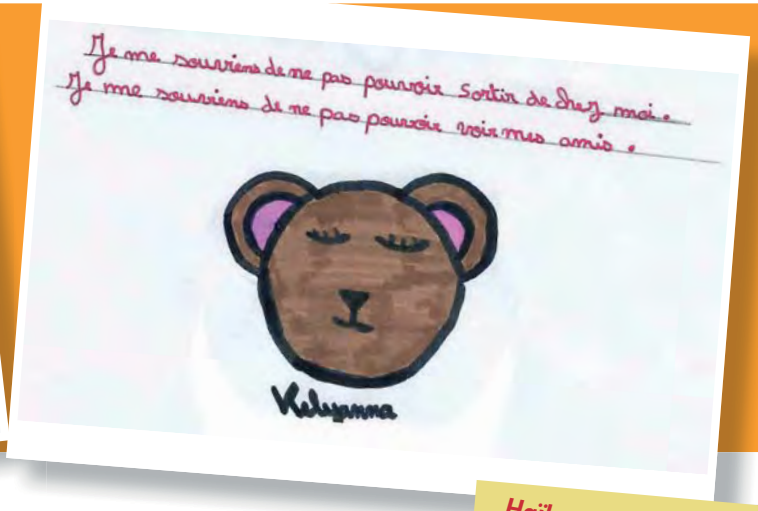
« Pendant cette période, ce qui m'a le plus manqué était de ne plus voir personne... Plus de Club, plus de visites... C'est long... C'est la solitude qui m'a le plus coûté. J'ai même commencé une petite déprime.

J'ai contacté la Croix Rouge et Henriette m'a appelée. Nous avons parlé longuement, ça m'a fait beaucoup de bien.

Aujourd'hui, je vais mieux ; je vois mes enfants et je peux accompagner les "Retz Chauffeurs" pour faire mes courses. »



LES RETZ'CHAUFFEURS
DÉPLACEMENTS ACCOMPAGNÉS SOLIDAIRES



Des écrivains d'ici et d'ailleurs

Haïku
 Dur confinement
 J'écoute Manu
 Dibango
 Le chant des
 oiseaux ...

Albert CAMUS, LA PESTE, achevé en 1946 au château des Brefs.

L'action se situe en avril 1940, à Oran.

« - Naturellement, vous savez ce que c'est, Rieux ?

- J'attends le résultat des analyses.

- Moi, je le sais. Et je n'ai pas besoin d'analyses. J'ai fait une partie de ma carrière en Chine, et j'ai vu quelques cas à Paris, il y a une vingtaine d'années. Seulement, on n'a pas osé leur donner un nom, sur le moment ... Et puis, comme disait un confrère : « C'est impossible, tout le monde sait qu'elle a disparu de l'Occident. » Oui tout le monde le savait, sauf les morts. Allons, Rieux, vous savez aussi bien que moi ce que c'est...

- Oui, Castel, dit-il, c'est à peine croyable. Mais il semble bien que ce soit la peste. »

Albert CAMUS

Haïku
 Dans le même
 bateau
 Ne nous laissons
 pas couler
 Les mots
 guérissent...

VOYAGER

En cette période particulièrement symptomatique, un virus si infinitésimal qu'il soit, a voyagé et prit de court des millions de personnes qui plus est, a voyagé gratuitement sans billet aller-retour.

Il a pris tous les chemins qui mènent à Rome, à Paris, New York, Bangkok, Londres, Récife, Marseille, Casa, Stockholm et j'en passe.

Il n'a rien demandé à personne, il est parti comme cela sans tambour ni trompette, à pied, à cheval, à trottinette, en métro, en tramway, en Shinkansen, en TGV, en Thalys, en Subway, en bus, en autocar, en limousine, en charrette à bicyclette, il est parvenu à ses fins, a signé son passage en accordant à autrui, un odieux chantage. Il décime, amplifie, marque de ses pattes son système viral, vénal il ne l'est pas, mais sa raison innommable rencontre dans chaque hôpital, des personnes vulnérables et donne à tous un travail monumental.

Et oui le verbe Voyager du 1^{er} groupe est un verbe d'action, de déplacement, qui représente la mutation, l'envie de changement, la découverte d'autres hémisphères, d'autres contrées.

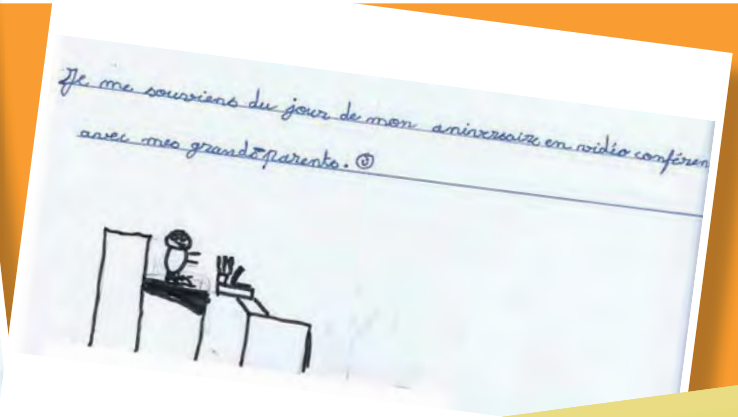
Mais à force de spolier autant d'individus cette couronne tournant sur elle-même devrait se fatiguer et lâcher du lest, on l'espère tous. Nous avons nous aussi, envie de voyager librement sans être inquiétés !

C'est quand notre tour ? »

Haïku
 Toujours confinée
 Bonjour, joli mois
 d'avril
 Sourire d'un
 voisin...

Haïku
 Le ciel bleu me
 nargue
 Dis-moi, quand
 reviendras-tu ?
 Liberté chérie...

Thon-La



Haïku
 Qu'allons-nous
 changer ?
 Plus de solidarité ?
 Un retour sur soi ?
 ...

Jean-Marie Gustave Le Clézio, «LA QUARANTAINE» (1995) : le temps suspendu de la maladie

Fin XIX^e siècle, à bord de l'Ava pour rentrer chez eux, Léon et son frère Jacques voguent vers l'île Maurice. Après une escale imprévue à Zanzibar, deux des passagers révèlent des symptômes de variole. Tous sont contraints de débarquer sur l'île Plate, havre volcanique de l'Océan Indien, où ils devront rester en quarantaine pour une durée indéterminée.

« La lune éclaire le sable et la lagune. Le vent a lavé le ciel noir. Il fait presque froid. Je marche pieds nus sur mon sentier, sans faire de bruit. Je suis vêtu seulement d'un pantalon et d'une chemise sans col, et l'air de la nuit me fait frissonner délicieusement. J'ai le cœur qui bat comme un collégien qui a fait le mur. Tandis que j'attendais que tout le monde soit endormi, j'écoutais les coups de mon cœur, il me semblait qu'ils

résonnaient dans tout le bâtiment de la Quarantaine, jusque dans le sol, qu'ils se mêlaient à la vibration régulière qui marque le passage du temps. Depuis le débarquement, ma montre s'est arrêtée. Sans doute l'eau de mer, le sable noir, ou le talc qui affleure, qui vole dans les rafales de vent. Je l'ai mise de côté, je ne sais plus où, je l'ai oubliée, peut-être dans la trousse de médecin de Jacques, avec mes boutons de manchette et le petit crayon en or de l'arrière-grand-père Eliacin. Maintenant, j'ai une autre mesure du temps, qui est le va-et-vient des marées, le passage des oiseaux, les changements dans le ciel et dans la lagune, les battements de mon cœur. »

J. M. G. Le Clézio, La Quarantaine

VOYAGER,

Voyager quel grand désir lorsque l'on est clouée à visiter simplement les pièces de sa maison et les quelques mètres carrés de son jardin. !

Qu'importe, l'envie de voyager est de plus en plus intense, alors j'ouvre mon ordinateur et cherche le thème d'un voyage effectué et de me le remémorer.

Tiens, ce périple à Rome et ses alentours. Notre fourgon est prêt, et comme à chaque fois que nous envisageons un voyage, je vais sur les sites internet où d'autres voyageurs camping-caristes ont commenté leurs précédentes escapades. Ils nous ont expliqué

ce qu'on peut faire où ne pas faire, dans quel endroit se poser pour dormir en toute tranquillité, où faire le plein d'eau, élément important pour les voyageurs nomades que nous sommes. Donc pour la visite de cette belle ville, nous choisissons un camping international à la périphérie et prenons le train situé à 500 m pour aller visiter Rome. Visite superbe, nous passons 7 jours à déambuler ainsi dans les rues, à

visiter les superbes sites, le colisée, la chapelle Sixtine, le parc de la villa Borghèse, le Mont Palatin, le musée du Vatican, mais aussi à flâner parmi tous ces étrangers qui comme nous s'en mettent plein les yeux. La fontaine Trévise quant à elle se cache dans les échafaudages et se fait faire une toilette par plusieurs artisans. Dommage, on ne peut l'admirer, il nous faudra revenir ... quand ? et comment ?

nous n'avons plus de villa à roulettes qui nous permettait de sillonner les routes de France et de l'Europe. »

Jacqueline, le 9 avril 2020

Haïku
 Toujours confinée
 Sur des paroles
 jazzy,
 Je swingue la
 vie...



La Spiruline



Depuis quelques mois, La Spirulinerie s'est installée chemin des Courtes.

La Spiruline, micro algue aux vertus exceptionnelles, est cultivée sans aucun fongicide, herbicide et pesticide. Elle utilise peu d'eau et d'énergie par kilogramme de protéines produit.

En vente, le jeudi de 17h à 19h, 22 chemin des Courtes, Prigny, 44760 Les Moutiers en Retz et sur les marchés de la région.

Pour tout renseignement, contacter : client@la-spirulinerie.fr ou consulter www.la-spirulinerie.fr

Du côté des ASSOCIATIONS

Sûrya yoga

L'association **Sûrya yoga** a le plaisir de proposer la pratique du Hatha yoga, sous forme de cinq cours adultes par semaine. Les pratiques ont lieu du lundi au vendredi, dans la petite salle de la salle polyvalente Jean Varnier.

Ces cours sont dispensés par Laurence Alexandre-Guérinel diplômée de l'École Française Du Yoga de l'Ouest (école rattachée à la F.N.E.Y Fédération Nationale des Enseignants de Yoga).

La pratique, basée sur la présence du souffle, permet de venir travailler, avec douceur, fermeté et attention, toutes les parties du corps, de libérer les articulations, de retrouver souplesse et mobilité. Le mental s'apaise, au fur et à mesure de la séance, nous laissant ainsi constater un état de calme et d'équilibre. Dans ces cours multi niveaux, nous vivons, tour à tour, des phases de relaxation, des postures (les asanas), des propositions respiratoires (les

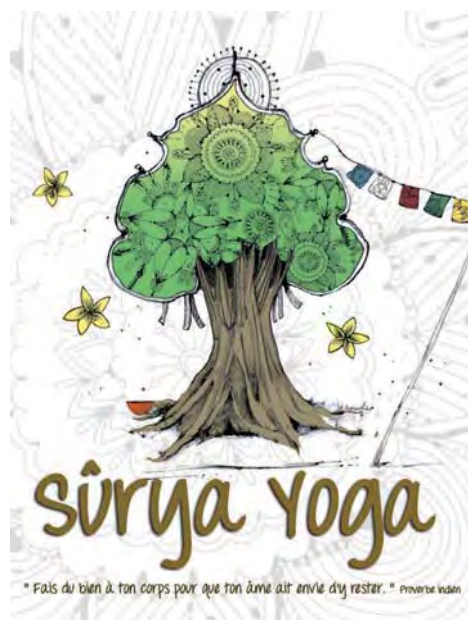
pranayamas), nous amenant vers la méditation. La séance, est une invitation à la détente du corps et de l'esprit. Elle permet de se relâcher, de s'accorder, afin de trouver le calme en soi.

Pour aller plus loin dans notre pratique, nous organisons, pour nos adhérents, différents stages qui peuvent aussi être ouverts aux personnes extérieures à l'association.

Une date à retenir : un stage les 14 et 15 novembre 2020

- Enseignant : Shankara (Lou Couture), professeur de Yoga Français, issu de la ligné de l'enseignement de Swami Sivananda de Rishikesh dans le Nord de l'Inde.
- Thème : Yoga, Racines et Psychologie des Chakras
- Lieu : Salle polyvalente Jean Varnier aux Moutiers en Retz

L'association propose un cours d'essai gratuit pour découvrir



l'activité. Elle se tient également à votre disposition pour toutes vos questions et toutes informations plus précises sur les stages à venir, les horaires ...

**au 06 52 16 63 08 ou
par courriel à l'adresse suivante
surya.yoga@orange.fr**



L'AMPRI Association Monastérienne de Protection face aux Risques d'Inondations

L'été 2011, 16 mois après la tempête Xynthia et à l'occasion d'un vide grenier, notre association, nouvellement constituée, avait réalisé une exposition de photos du passage de Xynthia sur les Moutiers pour montrer la réalité de ce qu'il s'était passé, et pouvait se reproduire. Cette exposition avait pour but de faire connaître notre action associative et son objectif : être conscient du risque pour mieux l'affronter et agir avec les habitants.

Pour les 10 ans de cette submersion historique, nous avons enrichi l'exposition de nouvelles photos et d'articles de journaux de l'époque. Cette exposition a été visible tout l'été à la bibliothèque municipale et a connu un vif succès.

Depuis 10 ans, les Monastériens ont bien pris conscience du risque, comme le montre le nombre important de diagnostics et de travaux faits par les particuliers sur notre commune dans le cadre du PPRL (Plan de

Prévention des Risques Littoraux).

Si vous avez des photos du passage de Xynthia sur Les Moutiers, n'hésitez pas à nous les transmettre afin que nous puissions compléter notre documentation.

Contact :

ampriauxmoutiersenretz@gmail.com
10 Avenue de la Mer
44760 Les Moutiers en Retz



Amicale Laïque

L'Amicale Laïque est une association des Moutiers-en-Retz créée en 1952 dans le but de resserrer les liens de solidarité entre l'école et les familles.

L'association a également pour vocation d'organiser des manifestations festives et actions tout au long de l'année aux Moutiers-en-Retz (Vide-grenier, ventes de sapin de Noël, fête de l'école, carnaval, marchés artisanaux...) pour soutenir les projets pédagogiques de l'école primaire publique « Eric Tabarly ».

Nous souhaitons améliorer le quotidien des enfants de l'école tout en passant de moments conviviaux ensemble.

Tous les amis de l'école sont conviés aux manifestations et l'association est ouverte à tous !

Venez donner votre avis, vos idées et participer à l'aventure !

L'Amicale Laïque offre une belle opportunité de pouvoir participer aux animations de notre commune. Offrons-nous une commune festive tout au long de l'année !

Pour vous informer, pour participer ou pour partager des suggestions : n'hésitez pas à nous contacter par email (amicalelaïque44760@gmail.com), téléphone, Facebook ([Amicalelaïque44760](https://www.facebook.com/Amicalelaïque44760)) ou via le groupe Whatsapp de l'Amicale (06-89-57-47-40) !

Naturo'nomades

L'association Naturo'nomades propose un atelier hebdomadaire de « biokinésie » le jeudi de 10h30 à 11h30.

Issue de la fusion entre le yoga et la gymnastique, la biokinésie permet de se tonifier, de s'assouplir, de débloquer les boîtes articulaires et d'auto-masser les organes vitaux (poumons, intestins, foie, reins, rate) afin d'améliorer leurs fonctions. Cela se fait à l'aide d'haltères, de bâtons, entre autres.

Cette technique apporte une plus grande oxygénation du sang et des cellules, une tonicité des appareils cardio-vasculaire et circulatoire, une détente corporelle, un relâchement du mental, une meilleure gestion du stress, une redistribution de l'énergie et un meilleur sommeil.

La séance se termine par un moment plus calme comme des sons chantés, de la gymnastique oculaire ou une méditation pour le plus grand plaisir de tous.

Pour de plus amples renseignements, contactez
Astrid Barthélémi
06 30 49 20 09





Club nautique

Nous avons bien sûr été impactés par cette crise du Covid 19, avec l'arrêt de nos activités pendant le confinement. Bien heureusement, nous avons réussi à rouvrir le club pour la section Loisirs et à assurer la saison estivale grâce au protocole sanitaire de la Fédération Française de Voile.

Tous nos efforts sont orientés pour vous permettre de pratiquer la voile avec le maximum de sécurité et dans le respect des décisions gouvernementales.

L'année prochaine, nous espérons pouvoir proposer, pour la pratique loisirs adultes du samedi, un nouveau support de navigation avec la mise à disposition de plusieurs dériveurs doubles type 420 et 505.

Bien que notre régata d'O.F.N.I (Objets flottants non identifiés) n'ait pas eu lieu cet été, en référence à son succès des dernières années, nous souhaitons la reconduire en 2021, si le contexte sanitaire le permet.

Nous serions ravis de vous accueillir l'année prochaine, si vous souhaitez découvrir ou pratiquer la voile, au sein d'un club à taille humaine. Les enfants sont les bienvenus, comme cette année où nous avons constaté une augmentation du nombre de pratiquants avec la présence de jeunes Monastériens.



N'hésitez pas à consulter notre site internet pour avoir plus de renseignements ou suivre les actualités sur Facebook :

<https://fr-fr.facebook.com/CNMoutiers>

<https://club-nautique-des-moutiers.assoconnect.com/>

TAO Energie Mouvement du Pays de Retz

Le 7 septembre, l'association Tao Energie Mouvement du Pays de Retz a repris ses cours de Qigong du Tao, de méditation du Tao et de Xingyiquan, pour la douzième année.

L'enseignant, Thierry Potin, membre cofondateur de la convention des arts classiques du Tao avec Georges Charles, anime, depuis 32 années, des cours et des stages, toute l'année au sein de l'association Tao Energie Mouvement.

Cours de Qigong du Tao ou Daoyin qigong : lundi de 19h00 à 20h30

Cette activité pratique d'entretien de santé, d'origine familiale comprend des enchaînements de mouvements motivant la libre circulation de l'énergie du corps et également des auto-massages.

Cours de méditation : mercredi de 20h30 à 21h30.

La méditation du Tao se suffit à elle-même. Elle invite à la simple présence en mobilisant la pensée sur des parties du corps ou des visualisations de couleurs de paysages ou l'éveil des cinq sens. Elle est à la fois complémentaire au Qigong du Tao et différente dans son approche.

Cours de Xingyiquan : jeudi de 19h00 à 20h30

La pratique du Xingyiquan se fait à mains nues et avec un bâton. Elle est une pratique souple d'entretien du corps, du souffle et de l'esprit, une pratique de défense et de combat dans le profond respect de l'individu, la fluidité et dans une relation de partenaires et non d'adversaires.

Ces trois pratiques sont issues de la même école chinoise : Ling Pao Ming.

Pour plus d'informations, téléphoner au 06 60 71 93 74 ou écrire à thierry.potin44@gmail.com ou caataoem@gmail.com ou consulter le site tao-esprit-action.fr





La Compagnie de Théâtre Sable et Sel

La Compagnie proposera sa nouvelle pièce
«la Règle de Trois» le samedi 9 janvier 2021 à 21h00
et le dimanche 10 janvier 2021 à 15h30
Salle Jean Varnier aux Moutiers.

La participation est libre et sans réservation.
 Il s'agit d'une comédie tout public d'1h30.

«Le réveil est brutal pour Raphaël, scénariste, qui se lève après une soirée bien arrosée et une nuit festive... D'autant que sa femme de ménage s'active depuis l'aurore et que sa mère débarque à l'improviste pour lui annoncer son remariage. La découverte du cadavre d'une mystérieuse jeune femme dans une malle ne va rien arranger. Tandis que l'enquête les contraint au huis clos, nos trois protagonistes découvrent qu'ils fréquentaient tous la victime... Première révélation inattendue d'une affaire qui va peut-être les amener à mieux se connaître et à s'apprécier davantage...»

Depuis cet été, la Compagnie propose également **un court format d'1 heure sur une comédie philosophique «Double**

Voix» qui est jouée un peu partout et chez l'habitant. Ce projet vous tente ? nous viendrons jouer chez vous ! c'est une création de la compagnie...

«Il paraît que nous avons tous une petite voix intérieure pour nous guider et nous aider à faire des choix. Alexandre, lui, en a deux. Et en plus de les entendre, il les voit ! Deux voix pour le prix d'une ! Coincé entre ses nombreuses hésitations, indécisions, sa mère, sa patronne et sa psy, Alexandre réussira-t-il à faire le bon choix ? Une comédie sur la voie des choix et des changements...»

Site : www.compagniesableetsel.e-monsite.com

Email : compagniesableetsel@gmail.com

Tél : 06 61 57 99 22

Sarah DELANOË



ENQUÊTE sur le bulletin municipal

Questionnaire auprès des habitants afin d'élaborer le cahier des charges du nouveau contrat d'édition pour 2022

1. Comment vous procurez-vous le bulletin municipal ?

.....

2. Lisez-vous le bulletin municipal ? toujours parfois jamais

3. Que lisez-vous en premier ?

.....

4. Qu'est-ce que vous ne lisez jamais dans le bulletin ?

.....

5. Quels ajouts ou modifications suggérez-vous ?

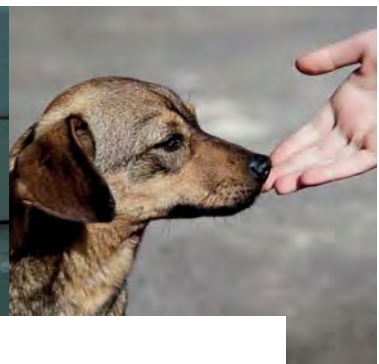
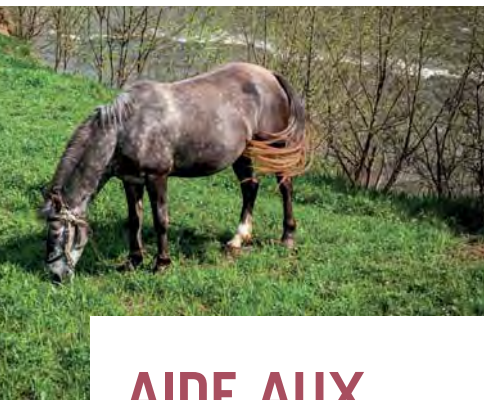
.....

6. Archivez-vous le bulletin municipal ? Toujours Parfois Jamais

7. Le relisez-vous plus tard dans l'année ? Toujours Parfois Jamais

Les élus vous remercient vivement pour votre précieuse participation.





AIDE AUX ANIMAUX

1) VOUS AVEZ PERDU UN ANIMAL

- Mettez des affiches chez les commerçants, dans les boîtes aux lettres et chez le vétérinaire.
- Contactez la mairie ou le commissariat, la fourrière du département.
- Vous pouvez vous rendre sur le site www.filalapat.fr et télécharger gratuitement l'application.

Vous avez besoin de son numéro d'identification (puce ou tatouage). Vous pouvez le demander à votre vétérinaire si vous ne le trouvez pas.

2) VOUS AVEZ TROUVÉ UN ANIMAL

- Contactez l' I-CAD :
08 10 778 778 - contact@i-cad.fr
Vérifiez le numéro de tatouage (oreille ou cuisse). Vous pouvez montrer l'animal à un vétérinaire qui le vérifiera gratuitement.
- Utiliser le service Filalapat
www.filalapat.fr.
Vous pouvez télécharger gratuitement l'application.

I-CAD est relié au fichier national d'identification et dépend du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

3) VOUS AVEZ TROUVÉ UN OISEAU BLESSÉ OU TOMBÉ DU NID

- Contactez la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O)
01 53 58 58 35

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACTE DE MALTRAITANCE SUR UN ANIMAL

- FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX - 01 39 49 18 18
contact@fondationassistanceauxanimaux.org
- S.P.A. SERVICE ENQUETES
www.la-spa.fr
- ASSOCIATION STEPHANE LAMART - Formulaire en ligne
« Contactez-nous »
BP. 20036, 94268 FRESNES
CEDEX - Tel : 01 46 81 54 64
- CHEVAUX, ANES,... MALTRAITES :
C.H.E.M : Tel. 01 69 19 72 24,
chemparis@gmail.com ou sur le site
- ANIMAUX SAUVAGES
ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)



ENQUÊTE sur le bulletin municipal

Le bulletin dûment rempli est à remettre dans la boîte aux lettres de la mairie

Mairie Les Moutiers en Retz
15 Place de l'Église Madame
44760 Les-Moutiers-En-Retz

LA PLUS BELLE FAÇON DE VIVRE VOS VACANCES !!!

Les Brillas
camping

Location et Vente
de Mobil-Homes

Le Bois des Tréans • 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 82 79 78 • info@campinglesbrillas.com • www.campinglesbrillas.com

Maître Thierry ROBVEILLE
Notaire

LES MOUTIERS EN RETZ
Maison avec terrain de 760m² comprenant un séjour, une cuisine, 2 chambres, salle d'eau, wc et garage.
Prix - 155 872 euros (Frais de négociation inclus)

LES MOUTIERS EN RETZ
Maison avec jardin de 500m² comprenant un séjour ouvert sur cuisine aménagée, une salle de bains, 2 chambres, wc, garage, débarras, petite pièce au dessus.
Prix - 171 320 euros (Frais de négociation inclus)

Chemin de la Culée - Zone Commerciale des Salines - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
Tél. 02 40 21 40 02 - Fax 02 40 21 46 17

sarl **CROSNIER**
Johann
Artisan Maçon

Maçonnerie Générale et Rénovation,
Etanchéité, Couverture, Traitement de toiture,
Peinture et Ravalement,
Enduit traditionnel et décoratif

14 route du Bois des Tréans
44760 Les Moutiers en Retz
06 51 52 22 45 • crosnier.johann@yahoo.fr

Sarl Daïan
Plomberie - chauffage

Installation sanitaire et thermique
Rénovation de salle de bain
Dépannages et petits travaux
Ramonage de cheminée

44760 Les Moutiers en Retz **06 59 11 22 50**
eurl-daian@outlook.fr

LES MOUTIERS EN RETZ

Investissez dans un patrimoine d'exception



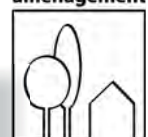
TERRAINS À BATIR

COMMERCIALISATION

07 66 05 33 98 - 06 84 65 58 17

www.besnier-amenagement.com

BESNIER
aménagement



I'Œuvre d'un jour

Peindre aux Moutiers

1^{ère} ÉDITION
Les Moutiers en Retz
Dim. 27 Septembre 2020

2^{ÈME}
ÉDITION
SEPTEMBRE
2021

Inscriptions de 9h00 à 9h30
Place de l'Église Madame
OUVERT À TOUS

animation@mairie-lesmoutiersenretz.fr
06 19 67 41 44

